



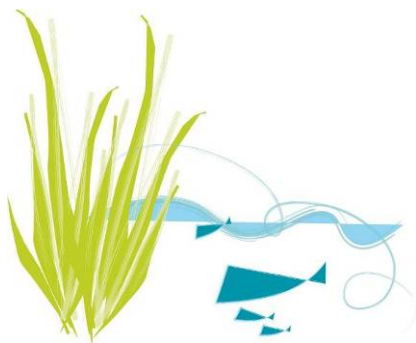
# Les contrats de rivière : Outils de suivi et d'évaluation

-----  
**ACTES DE LA JOURNÉE TECHNIQUE**



**Journée technique d'information et d'échanges  
Jeudi 10 mai 2012 à Vienne (38)**

Avec le soutien de :



**RhôneAlpes** Région

## À la source de cette journée :

*L'Association Rivière Rhône Alpes (ARRA) organise régulièrement des journées d'information et d'échanges d'expériences autour de la gestion concertée des milieux aquatiques.*

*Pour répondre à la demande de ses membres, l'ARRA a organisé une journée technique consacrée au thème du suivi et de l'évaluation des procédures de gestion des milieux aquatiques en Rhône-Alpes. Cette journée a rassemblé 82 participants.*

### Contexte :

L'évaluation des procédures de gestion des milieux aquatiques est une préoccupation pour l'ensemble des partenaires techniques et financiers ainsi que pour les collectivités porteuses de ces procédures.

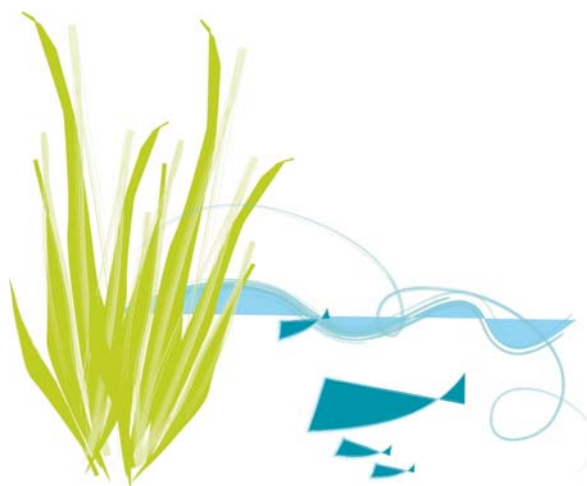
Le Groupe Technique Régional de l'Eau (Agence, Région et DREAL) a proposé plusieurs outils d'aide pour le suivi et l'évaluation des procédures et des actions menées en faveur des milieux aquatiques : guide pour la réalisation des études « bilan-évaluation-prospective », base régionale de 64 indicateurs d'évaluation, base de données Tab'eau...

Les gestionnaires de milieux aquatiques utilisent ces outils, les adaptent à leur contexte et aux réalités du terrain ou en créent de nouveaux.

### Objectifs :

- ▶ Présenter des outils de suivi créés par des structures gestionnaires ;
- ▶ Fournir des retours d'expérience de bilan de mi-contrat et de fin contrat ;
- ▶ Permettre aux gestionnaires d'exprimer leurs besoins en termes d'outils de suivi et d'évaluation.

Cette journée fera l'objet d'un compte-rendu détaillé qui servira à alimenter les réflexions sur l'amélioration du suivi et de l'évaluation des procédures de gestion.



# SOMMAIRE

|   |      |
|---|------|
| Programme de la journée.....  | p.4  |
| Remerciements.....  | p.5  |
| <hr/>   |      |
| Suivi technique et financier des actions du contrat de rivière Ay-Ozon.....       | p.6  |
| Définition et mise en œuvre d'un protocole de suivi pour un contrat de rivière..  | p.12 |
| Une première évaluation du contrat de rivière : le bilan à mi-parcours .....      | p.19 |
| Réalisation du bilan technique, financier et opérationnel de fin de contrat ..... | p.28 |
| L'étude prospective du contrat de rivière Yzeron.....                             | p.32 |
| Faut-il améliorer la politique actuelle de suivi et d'évaluation ?.....           | p.45 |
| <hr/>   |      |
| Liste des participants .....  | p.53 |

# PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00

## Accueil des participants

### 09:30 Suivi technique et financier des actions du contrat de rivière Ay-Ozon

Le SIVOM de l'Ay-Ozon a créé ses propres bases de données de suivi des actions du contrat de rivière. Le chargé de mission reviendra sur la mise en œuvre de ces outils, leur gestion quotidienne et sur les difficultés d'utilisation des indicateurs régionaux d'évaluation.

*Jonathan MALINEAU - Syndicat Intercommunal à Vocations Multiple de l'Ay-Ozon (07)*

### 10:15 Définition et mise en œuvre d'un protocole de suivi pour un contrat de rivière

Au cours de la phase de construction du contrat de rivière, le SIABVA a mis en place des indicateurs adaptés aux objectifs et aux moyens du territoire pour le suivi des actions. Il en résulte un observatoire des milieux qui figure sur une des fiches action de la procédure. Présentation de l'étude sur le protocole de suivi, des réflexions sur les fiches action et des outils de suivi utilisés.

*Florent PELLIZZARRO - Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (01)*

### 11:00 Une première évaluation du contrat de rivière : le bilan à mi-parcours

Arrivé à mi-parcours de son contrat de rivière, le SYRIBT a travaillé avec une stagiaire sur le bilan de mi-contrat et la mise en place des indicateurs de suivi (indicateurs régionaux et indicateurs liés aux actions). Retour sur la difficulté de l'exercice et ses apports pour la structure.

*Betty CACHOT et Julie COUVE - Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (69)*

12h00

## Déjeuner

### 14:00 Réalisation du bilan technique, financier et opérationnel de fin de contrat

La finalisation de chaque contrat de rivière se traduit par la réalisation d'un bilan encadré par le guide méthodologique « *Étude bilan, évaluation et prospective des contrats de rivières* ». Le diagnostic se décompose en 5 phases. La Communauté de Communes du Pays de Gex a réalisé les 2 premiers modules en interne. Retour sur cette expérience.

*Julie EYDALEINE - Communauté de Communes du Pays de Gex (01)*

### 14:45 L'étude prospective du contrat de rivière Yzeron

L'étude bilan a une double vocation : évaluer les actions du contrat de rivière et décider des suites à donner à cette procédure. À travers l'exemple de l'étude bilan du contrat de rivière de l'Yzeron, le chargé de mission analysera les différentes questions pouvant conduire ou non au renouvellement d'une procédure de gestion.

*Stéphane GUÉRIN - Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (69)*

### 15:30 Table ronde : faut-il améliorer la politique actuelle de suivi et d'évaluation ?

Les gestionnaires de milieux aquatiques ont parfois des difficultés à mettre en place une démarche d'évaluation de leurs procédures conforme aux attentes des partenaires techniques et financiers. Ce moment de partage sera l'occasion pour les gestionnaires et les partenaires institutionnels d'échanger sur les objectifs, les outils et les évolutions possibles de l'évaluation, dans un esprit de co-construction.

*Agence de l'Eau RM&C - Région Rhône-Alpes - DREAL Rhône-Alpes*

17:00

## Fin de journée

# REMERCIEMENTS

L'Association Rivière Rhône Alpes souhaite remercier l'ensemble des personnes qui se sont investies bénévolement dans le montage et l'organisation de cette journée :

- ▶ Stéphanie BESSON - Agence de l'Eau RM&C
- ▶ Betty CACHOT - Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)
- ▶ Julie COUVE - Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)
- ▶ Julie EYDALEINE - Communauté de Communes du Pays de Gex (01)
- ▶ Stéphane GUERIN - Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (69)
- ▶ Jonathan MALINEAU - Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Ay-Ozon (07)
- ▶ Alain MARTINET - Région Rhône-Alpes
- ▶ Julien MESTRALLET - DREAL Rhône-Alpes
- ▶ Florent PELLIZZARRO - Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (01)
- ▶ Jean-Louis SIMONNOT - Agence de l'Eau RM&C
- ▶ Cécile VILLATTE - Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA - 38)

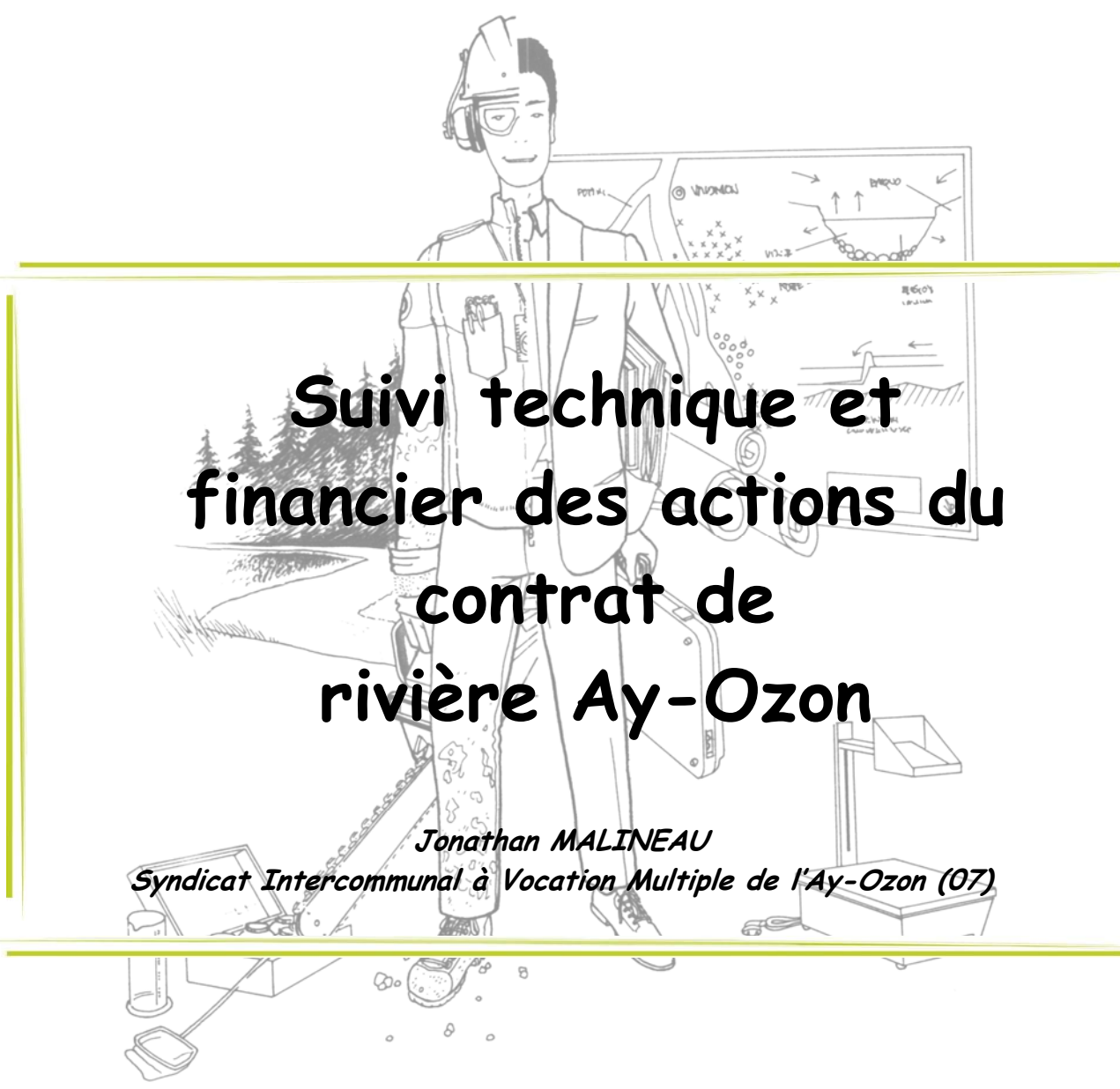
Un grand merci également à la Mairie de Vienne pour avoir gracieusement mis à disposition la salle des fêtes lors de cette journée.

*Les recommandations, partages et capitalisations des connaissances et des expériences au sein de l'ARRA, sont à considérer avec discernement, au cas par cas, en fonction des projets, de leur ambition et du contexte local.*

*Continuez à alimenter les échanges par des informations, exemples et retours d'expériences sur le forum ou par l'intermédiaire des pêches aux cas pratiques du réseau d'acteurs pour la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau.*

**Le débat reste ouvert !**





# Suivi technique et financier des actions du contrat de rivière Ay-Ozon

*Jonathan MALINEAU*  
*Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Ay-Ozon (07)*

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Ay-Ozon est un syndicat de communes du nord de l'Ardèche créé en 1997. Un premier contrat de rivière a été signé en 1998 pour une durée de 4 ans et un second vient de débiter pour la période 2012-2016. Un SPANC a également été mis en place en 2005. Aujourd'hui, le syndicat compte un chargé de mission, un technicien de rivière, un technicien SPANC et une secrétaire à mi-temps.

## Un SIG clé en main pour le syndicat

En 2005, le syndicat a recruté un stagiaire pour mettre en place un SIG personnalisé. Il s'agit en réalité de trois SIG distincts créés sous Mapinfo-Access :

- ✓ SIG SPANC (ne sera pas traité dans cette présentation)
- ✓ SIG Financier
- ✓ SIG Milieu

Le syndicat a estimé qu'il n'était pas pertinent de grouper ces trois SIG en un seul car il n'y avait pas forcément d'intérêt de croiser des données financières avec des données « milieux ».

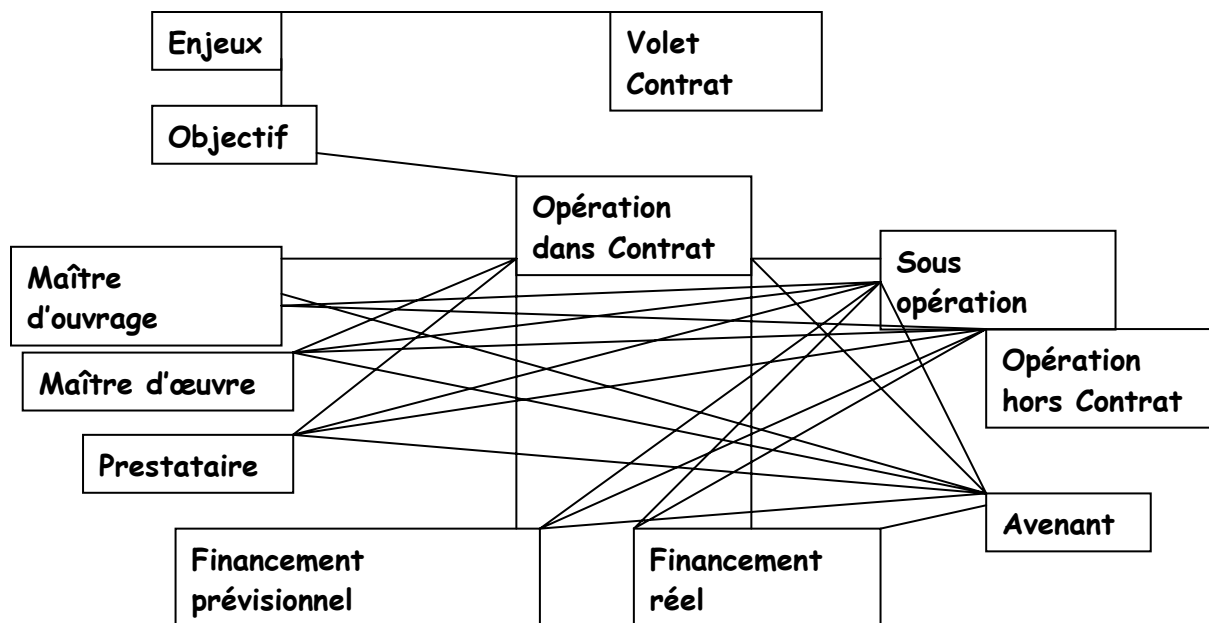
Ces trois SIG ont des objectifs communs. Ils visent à acquérir, archiver, croiser et traiter les informations puis réaliser en parallèle des cartographies. L'outil ainsi créé est une véritable aide à la décision et à la communication. Il est très parlant pour les élus.

En amont de la création du SIG, le syndicat a dû convaincre les élus et les financeurs de l'importance d'un tel outil pour suivre les actions entreprises.

Une évaluation des besoins du syndicat ainsi qu'une étude de faisabilité a été réalisée. Les données en possession du syndicat ont été analysées et regroupées. A partir de ces données, le syndicat a pu réaliser une modélisation conceptuelle. Cette modélisation est l'architecture d'un catalogue de métadonnées. Les trois SIG ont ensuite pu être mis en place, testés et validés.

### Le SIG financier

Il s'agit plus d'une base de données que d'un SIG à proprement parler. Il a été réalisé pour assurer le suivi financier des actions du contrat de rivière. Sans lien avec Mapinfo, il est composé de 13 tables. La structuration de la base de données a été pensée pour faciliter le bilan financier de mi-contrat et de fin de contrat. Le schéma ci-dessous décrit l'articulation entre les différentes tables du SIG financier :



Le croisement de ces tables produit différents types d'analyses. Par exemple, il permet au syndicat de connaître le nombre d'opération réalisé, en cours ou annulées ou encore la répartition des financements prévisionnels ou réels par volet, année... Ils peuvent également présenter le montant dépensé par volet, en comparaison au montant prévisionnel.

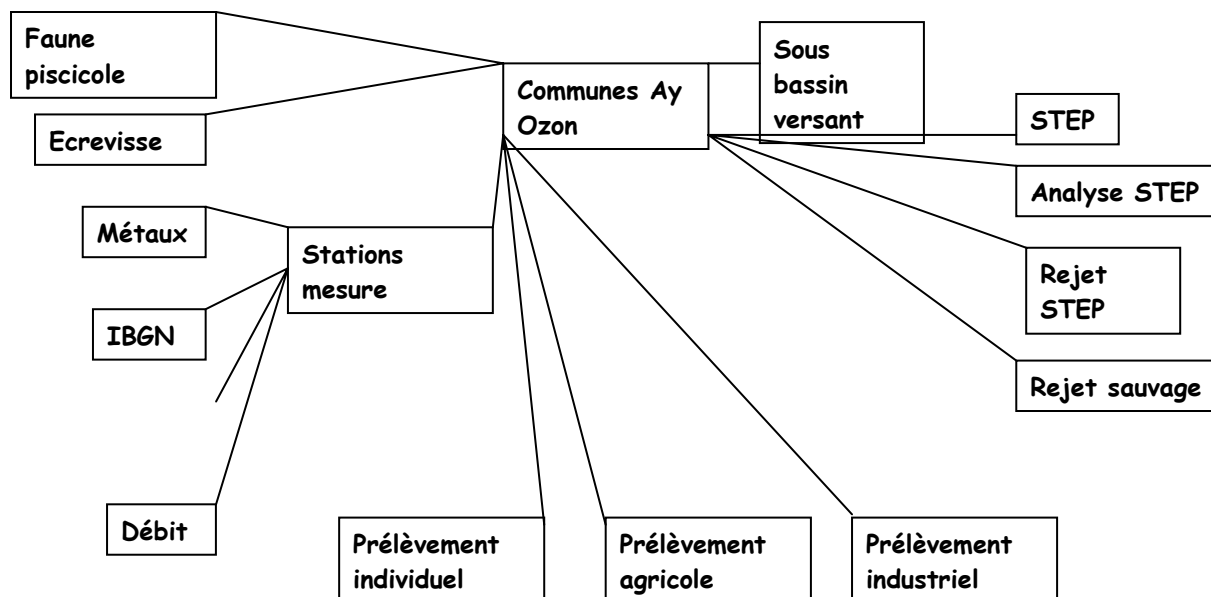
### → Exemple de requête

Le syndicat cherche à connaître la participation réelle de l'Agence de l'Eau pour les opérations du volet C inscrites au Contrat et réalisées en 2012. Pour cela, un lien va être créé entre les tables « sous opération » et « financement réel » grâce au champ commun « n° sous opération ». Dans la table « sous opération », il va falloir sélectionner toutes les lignes ou date de réalisation « 2012 ». Puis, dans la table « financement réel », sélectionner toutes les lignes ou champ volet « volet C ». Ensuite, il faut additionner toutes les valeurs du champ « montant subvention AE ».

### ► SIG milieu

Ce SIG de 27 tables, en lien ODBC avec Mapinfo, a été réalisé pour le suivi du milieu. De la même manière que pour le SIG financier, les données « milieu » ont été structurées sous la forme d'une base de donnée pour faciliter la réalisation du bilan de mi-contrat et de fin de contrat. Le schéma ci-après décrit l'articulation entre les différentes tables du SIG Milieu :





Le croisement de ces tables permet par exemple de mesurer l'évolution de la qualité des eaux selon tel ou tel paramètre ou encore de calculer le nombre de rejets de STEP non-conformes et leur localisation.

### → Exemple de requête

Le syndicat cherche à mesurer l'évolution de la qualité du cours d'eau entre 2008 et 2014 selon le paramètre IBGN. Pour cela, un lien est créé entre les tables « station mesure » et « IBGN » grâce au champ commun « n° station mesure ». Dans la table « IBGN », sélectionner toutes les lignes où le champ « date mesure » = 2008 (même requête pour 2014). Ensuite, il suffit de dresser des analyses thématiques sous Mapinfo pour attribuer des couleurs aux classes de qualité.

### ► Avantages de la création de ce SIG

Ce SIG est un outil unique qui a été créé selon le contexte local en fonction des données disponibles et des objectifs du contrat de rivière. Cet outil est également facilement modulable et il est possible de le faire évoluer en ajoutant ou supprimant des tables. L'outil n'est donc pas figé ce qui permet d'envisager tout type de requête et de représentation des données (tableau, histogramme, graphe, cartographie...).

### ► Inconvénients

Avec du recul, le technicien du syndicat estime que ce SIG a été « trop bien conçu » et qu'il s'agit plus d'un observatoire que d'un simple outil de suivi des actions. Le remplissage du SIG est donc très chronophage. Pour palier à cet inconvénient, il est envisagé de créer des requêtes types qui permettraient de

gagner du temps. La création d'une interface conviviale serait également un plus. Par ailleurs, les indicateurs de suivi du contrat n'ont pas encore tous été intégrés à ce SIG alors que c'est une demande importante des partenaires techniques et financiers.

## Les indicateurs de suivi du contrat Ay-Ozon

Une liste de dix indicateurs a été définie pour suivre le contrat de rivière mais seuls les trois premiers sont pour l'instant intégrés au SIG.

- ✓ Qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau
- ✓ Taux de conformité à la directive ERU
- ✓ Volumes d'eau prélevés par les usagers
- ✓ Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole
- ✓ Linéaire de ripisylve créée
- ✓ Obstacle au transport solide
- ✓ Amélioration de l'accès à la rivière
- ✓ Réunions et courriers
- ✓ Taux de personnes touchées par la communication ; Nombre de bulletins distribués
- ✓ Gestion des zones humides

Leur intégration au SIG pose problème. Par exemple, intégrer l'indicateur « linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole » nécessite de créer une table spécifique à cet indicateur, un champ « avancement action » ainsi qu'un champ « linéaire rendu favorable ». Le problème est qu'il est très difficile de lier cette table à des linéaires sur Mapinfo.

Une autre illustration de ces difficultés d'intégration peut s'illustrer avec l'indicateur « réunions et courriers ». Intégrer cet indicateur nécessite de créer une table spécifique « réunion et courriers », un champ « thème réunion » et un champ « courrier envoyé/reçu » par catégorie d'acteur ». Cela implique de compter le nombre de courrier envoyé et de renseigner le SIG à chaque fois ce qui est extrêmement chronophage.

Le temps de travail estimé pour nourrir « au jour le jour » le SIG est de 0,5 à 1 jour de travail par mois.

Le technicien du syndicat estime qu'il n'y a aucun lien évident entre le SIG actuel et les indicateurs de suivi et qu'une partie de ces indicateurs n'est pas cartographiable. Cela va poser problème pour la rédaction des bilans de mi et fin de contrat car il risque d'y avoir des oublis et des erreurs.

Le syndicat envisage de créer un nouveau SIG « suivi » ce qui représenterait une à deux semaines de travail.

## Tabl'EAU

Le logiciel Tabl'EAU a été créé par le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques de Provence Alpes Côte d'Azur à la demande de l'Agence de l'Eau RM&C<sup>1</sup>.

### ► Inconvénients

Ce logiciel a pour objectifs de centraliser les données du programme d'actions, de faciliter le suivi et l'édition de données traitées et de permettre aux financeurs de recevoir les données de suivi de chaque Contrat.

Pour le technicien du syndicat, cet outil est très, voir trop complet et généraliste. Il n'est pas modifiable et les données initiales du contrat sont très fastidieuses à intégrer. Par ailleurs, il subsiste des problèmes d'utilisation et notamment pour les actions où les taux d'aides restent à déterminer (intégration d'un biais dans les analyses).

Le technicien estime aussi que l'outil Tabl'EAU fait doublon avec le SIG du syndicat.

Pour finir, les analyses découlant de cet outil sont illisibles et non modifiables.

### ► Avantages

Le logiciel Tabl'EAU est fourni gratuitement et possède de nombreuses requêtes pré-enregistrées ce qui facilite les analyses. Les analyses sont ensuite exportables sous forme de diagramme/camembert dans word/excel/pdf...



---

<sup>1</sup> L'historique de cet outil est détaillé dans la présentation « Table ronde »



# Définition et mise en œuvre d'un protocole de suivi pour un contrat de rivière

*Florent PELLIZZARRO  
Syndicat Intercommunal d'Aménagement  
du Bassin Versant de l'Albarine (01)*

L'ensemble des documents évoqués dans cette présentation sont en ligne sur le site internet [www.riviererhonealpes.org](http://www.riviererhonealpes.org) dans la rubrique « Documents techniques ».

## ► Les origines du suivi

Le suivi apparaît avec l'arrivée des logiques libérales et les contextes de crise. Il est lié à la notion de performance. Il résulte du passage d'une logique de moyens à une logique de résultats. Dès lors, si des objectifs sont fixés en matière de résultat, il faut un moyen d'évaluer ces derniers.

## ► Le suivi : mais lequel ?

Différents types de suivi existent. Le suivi peut être opérationnel et s'attacher à déterminer si les opérations prévues ont été lancées ainsi que leur niveau d'avancement. Il peut également s'agir d'un suivi de procédure (état d'avancement, verrous, leviers...) mais aussi d'un suivi financier (consommation des crédits, écart aux coûts estimatifs, écart aux plans de financement prévisionnel...) ou technique (suivi du milieu, de l'impact des opérations...). Le suivi peut être qualitatif ou quantitatif.

## ► Le suivi : dans quel but ?

Le suivi vise à rendre des comptes et mieux piloter les démarches entreprises, dans une logique de transparence, d'efficacité et de rationalité auprès des partenaires techniques et financiers et des élus de la structure.

Le suivi permet de déterminer plusieurs aspects d'une action :

- ✓ Sa pertinence => Critique des objectifs initiaux ;
- ✓ La cohérence des objectifs entre eux, des moyens juridiques, humains et financiers, avec d'autres politiques ;
- ✓ Son efficacité => Les objectifs ont-ils été atteints au meilleur coût?
- ✓ Ses impacts => Les effets obtenus sont-ils globalement satisfaisants?
- ✓ Sa durabilité => La démarche engagée est-elle pérenne ?

*Vocabulaire tiré du guide méthodologique sur les études Bilan et Prospectives des contrats de rivière*

## ► Rédaction des fiches actions du contrat de rivière Albarine

Le syndicat a cherché à mettre en œuvre un protocole de suivi faisable, intéressant et le plus adapté aux particularités du territoire. Cela nécessite un travail important en amont de la mise en œuvre des procédures de gestion. Dans le contrat de rivière Albarine, le suivi a été pensé dès la rédaction des fiches action. Le suivi opérationnel est réalisé action par action (état d'avancement et atteinte des objectifs). Pour le suivi de la procédure, une fiche action « Bilan et

prospectives » a été rédigée et pour le suivi des milieux, une fiche action prévoit la mise en place d'un " Observatoire des milieux".

Si c'était à refaire, le suivi des actions aurait fait l'objet d'une fiche à part entière (ou intégrer à celle de l'observatoire) plutôt que d'indiquer une opération de suivi sur chaque action.

Dans la mise en œuvre du contrat, cela permet de constituer des dossiers de demande d'aide relatifs au suivi suffisamment importants financièrement pour les partenaires (avec des opérations du type "suivi 2012", "suivi 2013").

### **Tabl'Eau : En l'état, un outil non adapté aux besoins du syndicat**

L'outil Tabl'EAU a pour objectif de standardiser les données produites par les différentes structures gestionnaires de milieux aquatiques dans le cadre de leurs procédures de gestion. Il permet un suivi opérationnel action par action. Les données inscrites dans Tabl'EAU sont ensuite transmises aux partenaires techniques et financiers. Après une première tentative d'utilisation de cet outil, le syndicat l'a vite abandonné au profit de sa propre base de données.

#### **→ Critiques principales :**

Différentes raisons ont poussé le syndicat à ne pas utiliser cet outil. Tout d'abord, le chargé de mission regrette que cet outil n'ait pas évolué depuis sa création. Le RRGMA, à l'origine de cet outil, précise en effet que la première version fournie à l'Agence de l'Eau devait faire l'objet d'évolutions mais qu'elle a été transmise en l'état aux structures ce qui explique les dysfonctionnements actuels. Pour le syndicat, l'outil ne propose pas un modèle de fiche-action qui réponde aux attentes des partenaires (Dispositions SDAGE, PDM, indicateurs, Masse d'eau concernée). Son utilisation est également peu intuitive, contraignante et le rendu n'est pas modifiable ce qui est très chronophage pour les techniciens.

### **Un outil personnalisé pour le syndicat**

Après avoir testé l'outil Tabl'Eau, le syndicat a souhaité mettre en place un outil flexible et adaptable pour le suivi des actions de son contrat de rivière. L'objectif était que cet outil puisse récupérer les données saisies sous Tabl'eau et qu'il donne un résultat répondant aux attentes des partenaires. Le syndicat a donc opté pour une base de données ACCESS. Il est en effet possible de basculer sous ACCESS après un début d'utilisation de Tabl'Eau car les données sont exportables (laborieusement).

L'avantage de cet outil est qu'il est personnalisable. Il permet une grande liberté dans l'exploitation des données et est évolutif en fonction des nouveautés de la structure mais aussi des attentes parfois changeantes des partenaires

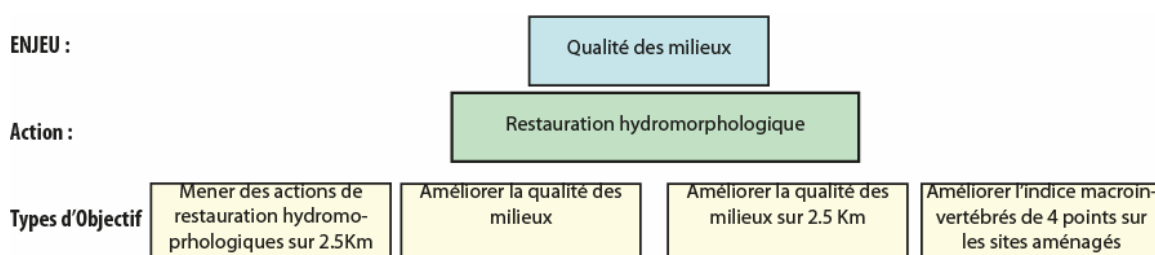
techniques et financiers. Cet outil permet également de couvrir les différentes phases du contrat, de sa mise en œuvre à son bilan.

Pour l'instant, l'outil permet au syndicat de rentrer des données, de les consulter et de les éditer. Prochainement, il est envisagé d'y inclure un suivi financier ainsi que les indicateurs d'évaluation du contrat.

### ► Définition d'un protocole de suivi pour le syndicat

Le Guide méthodologique *étude bilan et perspectives* explique que « l'évaluation consiste à comparer les objectifs, la mise en œuvre et les résultats (...) et à formuler un jugement sur ceux-ci. » L'indicateur doit donc permettre d'évaluer l'atteinte des objectifs.

Il est cependant essentiel de définir des objectifs précis en amont de la mise en œuvre du protocole de suivi. A partir d'un enjeu, il faut définir des actions possibles et des objectifs atteignables. Le schéma ci-dessous retrace cette démarche à travers l'exemple de l'enjeu « qualité des milieux ».



La formulation de l'objectif va conditionner les indicateurs associés et le risque de ne pas les atteindre.

### ► Les indicateurs existants

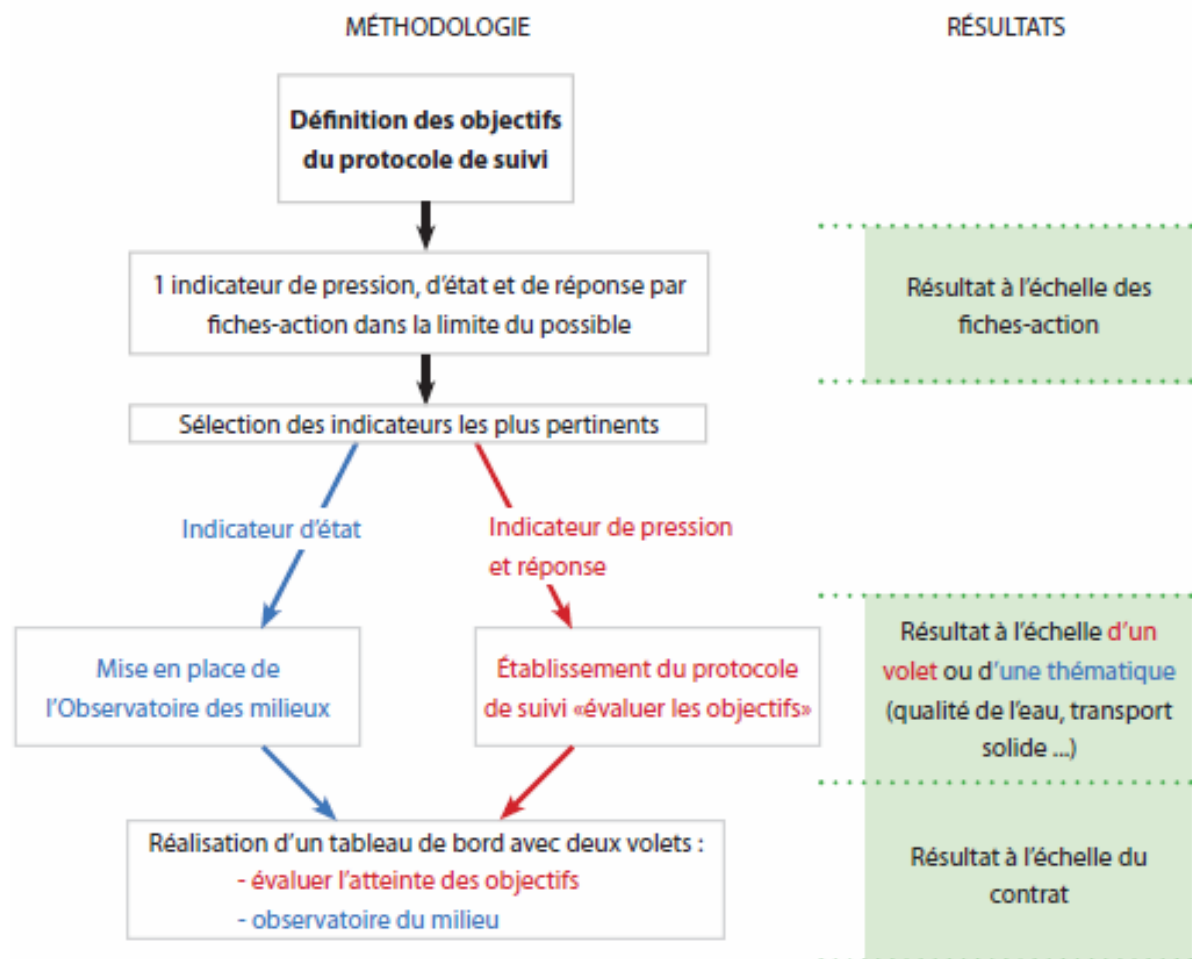
Le principe des indicateurs d'évaluation est basé sur le modèle « Pression État Réponse » lié à l'approche DPSIR<sup>2</sup>. Le Groupe régional de l'Eau a proposé aux structures porteuses de SAGE et de contrats de rivière une base régionale et commune d'indicateurs visant à soutenir l'analyse des évaluateurs dans les études bilan - évaluation - prospective. Un guide regroupe et détaille ces indicateurs qui sont au nombre de 64. Parmi eux, le syndicat a estimé que 48 étaient utilisables en l'état, 9 à adapter et 7 à tester.

Dans le cadre des études complémentaires du Contrat de rivière, le syndicat a fait appel à un stagiaire pour 6 mois pour réaliser le protocole de suivi du contrat de rivière. L'objectif de ce protocole de suivi est d'être adapté aux spécificités

<sup>2</sup> DPSIR = Forces, pressions, état, impacts, réponses

du bassin versant, aux objectifs fixés, aux moyens humains et financiers à consacrer au suivi ainsi qu'aux attentes des partenaires et des élus.

## ► Méthodologie



Pour les 94 fiches actions du Contrat de rivière, 50 indicateurs différents ont été retenus au final (6 pression - 17 état - 29 réponse).

Certains indicateurs sont utilisés sur plusieurs fiches actions.

Tous les indicateurs du guide n'ont pas été utilisés et le syndicat en a imaginé de nouveaux pour répondre à des problématiques spécifiques.

## ► Suivi de la procédure (Indicateurs de Pression, Réponse)

L'objectif est d'évaluer l'atteinte des objectifs par volet. Pour le suivi de la procédure, 25 indicateurs ont été rassemblés dans un tableau de bord.

Une attention particulière a été apportée sur le rendu graphique afin de disposer d'un outil de suivi synthétique, accessible et « agréable ».

La fiche ci-dessous présente un exemple de fiche action pour le volet A1 - Réduction des pollutions domestiques.



Réponse

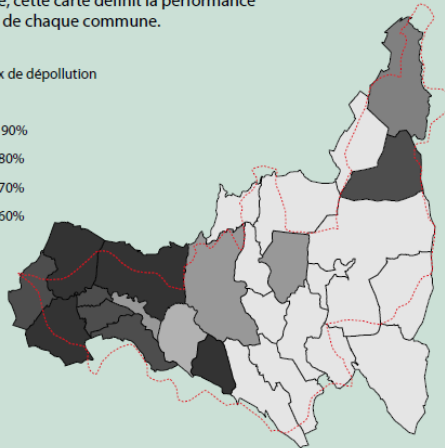
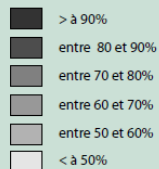
Définition des indicateurs :

L'indicateur A1-24-2 et A1-30 estime la performance et les moyens mis en oeuvre par la collectivité pour le traitement des eaux usées. L'objectif est d'obtenir un taux de dépollution moyen de 85% et que l'ensemble des communes soient conformes à la Directive ERU.

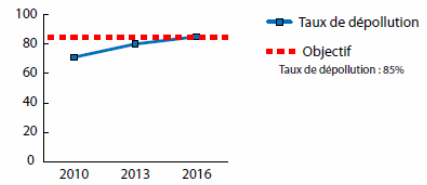
Cartographie :

Pour chaque commune, cette carte définit la performance du système épuratoire de chaque commune.

Situation en 2010 du taux de dépollution

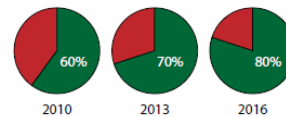


A1-24-2 : Taux de dépollution



A1-30 : Taux de conformité à la Directive Eaux Résiduelles Urbaines

Communes non conformes (rouge)  
Communes conformes (vert)



Interprétation :

Observatoire des milieux (Indicateurs d'état)

L'objectif de cet observatoire des milieux est de mesurer l'évolution des milieux face aux actions entreprises par le syndicat. La fiche action ci-dessous présente les indicateurs utilisés pour le suivi de la qualité des eaux superficielles.

La qualité des eaux superficielles

Altérations biologiques

Etat

Définition de l'Indicateur :

L'indicateur A1-32-1 propose un suivi de l'évolution de la qualité des cours d'eau. La méthode utilisée dans cet indicateur sera le SEQ-Eau en attendant que le nouvel outil compatible avec la DCE soit retenu. 5 altérations ont été retenues. L'atteinte du bon état écologique est défini comme : 100% des stations sont dans la classe "Très bonne" et "Bonne".

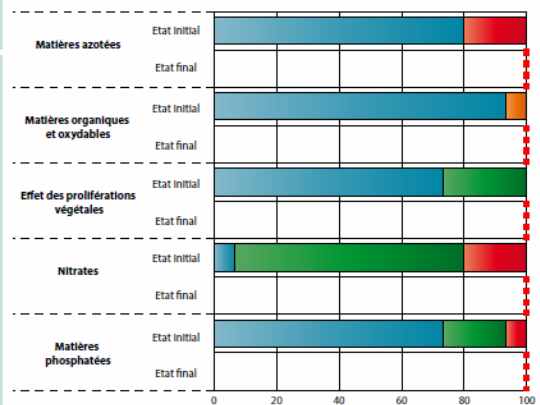
Cartographie :

Localisation des principaux points noirs s'il y en a et qui explique la non atteinte du bon état.



Pourcentage de stations par classe de qualité

Etat initial : 15 stations étudiées  
Etat final :



Interprétation :

Pour certaines opérations, un protocole sur mesure a été défini. C'est par exemple le cas pour les opérations de restauration où le suivi a été adapté.

### ► Calendrier de mise à jour

En fonction des indicateurs, la fréquence de mise à jour varie. Pour ce protocole de suivi, 6 indicateurs sont concernés par une mise à jour annuelle (4 à 5 jours estimés), 50 indicateurs devront être mis à jour au moment du bilan mi-parcours et de bilan de fin de contrat et les 5 indicateurs des opérations de restauration auront des mises à jour particulières.

### ► Intégration du suivi au programme d'activité

Dans le Contrat de rivière, le suivi est indiqué en tant qu'opération sur les fiches actions. Deux fiches actions sont donc entièrement consacrées au suivi :

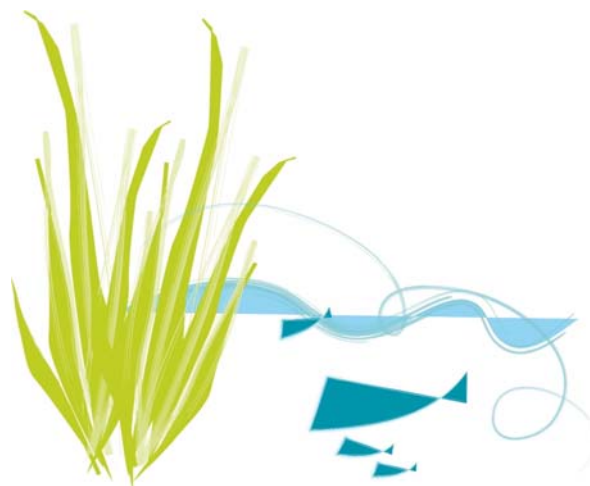
- ✓ Une fiche action observatoire des milieux
- ✓ Une fiche action Bilan

Toutefois, certaines opérations de suivi dont les montants sont faibles (moins de 500 euros - plan de communication par exemple) ne peuvent pas faire l'objet d'une subvention à part entière.

### ► Conclusion

Même si l'objectif était de rationaliser le suivi, cela reste très lourd si tous les indicateurs veulent être renseignés.

Par ailleurs, le syndicat ne dispose pas toujours des outils pour réaliser le suivi de certaines actions. Par exemple, la problématique de l'eutrophisation est très difficile à appréhender. C'est pourquoi il est très important d'anticiper les modalités de mise en œuvre du suivi dès la phase de rédaction.



A line drawing illustration of a person wearing a hard hat and safety glasses, standing in a field. Behind them is a whiteboard with a diagram of a river and various labels. In the foreground, there is a portable water testing kit with a test tube and a small electronic device on a stand.

# Une première évaluation du contrat de rivière : le bilan à mi-parcours

*Betty CACHOT et Julie COUVE*  
*Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)*



D'une superficie de 440km<sup>2</sup>, le bassin versant Brévenne Turdine compte 46 communes, 66 000 habitants et 160 km de cours d'eau.

Un second contrat de rivière a été signé pour une durée de 6 ans à partir de janvier 2009. Il propose un programme d'action d'environ 20 millions d'euros (110 actions), dont 9 millions sont réalisées en maîtrise d'ouvrage syndicale. Le contrat est arrivé à mi-parcours fin 2011.

## Le bilan à mi-parcours

A mi-parcours du contrat de rivières, un premier bilan technique et financier doit être réalisé (demande des partenaires financiers).

Le bilan de mi-parcours implique de centraliser les données techniques et financières du contrat, d'organiser ces données et de rédiger le bilan.

### ► Réflexion sur la mise en place du bilan de mi-parcours

La rédaction d'un bilan à mi-parcours est un exercice nouveau pour la plupart des structures gestionnaires de milieux aquatiques. Les retours d'expérience sont peu nombreux et les attentes des partenaires techniques et financiers ne sont pas bien identifiées. Le syndicat a donc des difficultés à cerner ce qui est attendu dans ce document.

### ► Centralisation des données techniques et financières

Le syndicat a dû centraliser deux types de données : les actions réalisées en interne et les actions en maîtrise d'ouvrage autres que SYRIBT. Les données

relatives aux actions réalisées en interne ont été faciles à centraliser mais le syndicat a rencontré des difficultés pour obtenir les autres données. Le syndicat a dû rencontrer ou contacter l'ensemble des maîtres d'ouvrage externes pour récupérer leurs données même si le SYRIBT leur avait précisé ses besoins dès le début des opérations.

Pour la centralisation au quotidien des données, le syndicat a mis en place un outil de suivi administratif permettant d'organiser les données financières par action.

Le tableau ci-dessous présente les données centralisées des actions du volet B1-1-1 du contrat de rivière.

| N° ACTION | INTITULE DE L'ACTION | DEPENSES                       |           |             |            |           |             | RECETTES  |            |       |     |
|-----------|----------------------|--------------------------------|-----------|-------------|------------|-----------|-------------|-----------|------------|-------|-----|
|           |                      | ENTREPRISE                     | N° MANDAT | DATE MANDAT | MONTANT HT | TVA       | MONTANT TTC | REGION    |            |       | ASP |
|           |                      |                                |           |             |            |           |             | ACOMPTÉ   | SOLDE      | TOTAL |     |
| B1-1-1    | SEUL SAIN BEL        | GRAPHITI                       | 91        | 27/03/10    | 135,10     | 26,48     | 161,58      |           |            |       |     |
|           |                      | QUINCAILLERIE<br>QUESTLYONNAIS | 18        | 01/02/10    | 257,30     | 50,43     | 307,73      |           |            |       |     |
|           |                      | BAOMP                          | 183       | 12/07/10    | 434,50     |           | 434,50      |           |            |       |     |
|           |                      | CHASSIGNOL                     | 182       | 20/07/10    | 1 800,00   | 352,80    | 2 152,80    |           |            |       |     |
|           |                      | QUINCAILLERIE<br>QUESTLYONNAIS | 256       | 25/11/10    | 10,20      | 2,00      | 12,20       |           |            |       |     |
|           |                      | EUROTEC                        | 277       | 26/11/10    | 3 477,00   | 519,34    | 3 996,34    |           |            |       |     |
|           |                      | REY                            | 278       | 26/11/10    | 587,50     | 32,31     | 619,81      |           |            |       |     |
|           |                      | SCIERIE JUNET                  | 279       | 26/11/10    | 355,20     | 69,62     | 424,82      |           |            |       |     |
|           |                      | PERRET                         | 284       | 14/12/10    | 113 446,70 | 22 235,55 | 135 682,25  |           |            |       |     |
|           |                      | BARBE MICKAEL                  | 325       | 27/01/11    | 28,51      | 5,59      | 34,10       |           |            |       |     |
|           |                      | GRAPHITI                       | 311       | 16/12/10    | 11,34      | 2,22      | 13,56       |           |            |       |     |
|           |                      | CHASSIGNOL                     | 33        | 15/02/11    | 7 050,00   | 1 149,15  | 8 199,15    |           |            |       |     |
|           |                      | EAU ET TERRITOIRES             | 33        | 15/02/11    | 1 200,00   | 235,20    | 1 435,20    |           |            |       |     |
|           |                      | PERRET                         | 65        | 04/04/11    | 6 639,00   | 1 301,24  | 7 940,24    |           |            |       |     |
|           |                      | ACHAT TERRAIN                  | 65        | 12/07/11    | 4 000,00   | 0,00      | 4 000,00    |           |            |       |     |
|           |                      | RIE                            | 60        | 05/05/11    | 172,50     | 0,00      | 172,50      |           |            |       |     |
|           |                      | FRAIS ACHAT<br>TERRAIN         | 265       | 02/12/11    | 614,60     | 126,15    | 740,75      |           |            |       |     |
|           |                      |                                |           |             |            | TOTAL     | 140 435,12  | 26 111,15 | 166 527,53 |       |     |

(en rose : facturation sur l'exercice 2010, en vert facturation sur l'exercice 2011)

Pour les opérations en maîtrise d'ouvrage externe, le syndicat a transmis un document récapitulatif de l'ensemble des données nécessaires à la réalisation du bilan de mi-contrat.



Informations utiles au SYRIBT (Assainissement collectif)

## Aspects financiers :

Pour remplir les tableaux de bord des actions, le SYRIBT a besoin de quelques données :

- Le coût prévisionnel de l'opération (coût annoncé pour la demande de subvention) en HT et en TTC
- Le coût réel de l'opération en HT et en TTC
- Le montant des subventions reçues pour chaque partenaire financier (agence de l'eau, région Rhône-Alpes, conseil général, etc....)
- La copie de la convention d'aide ou de l'arrêté attributif de subvention pour chaque partenaire financier

## Aspects techniques :

Pour le remplacement d'une STEP :

- Date de début des travaux
- Date de livraison de la STEP
- Le nombre d'équivalents habitants de la nouvelle structure et le nombre de l'ancienne
- Description rapide du mode d'assainissement choisi (boues activées, filtre planté de roseaux, lagunage, etc. ...)
- Rendements épuratoires de la nouvelle STEP
- Contact du fermier / de l'exploitant s'il y en a un

L'ensemble de ces données ont permis de réaliser des tableaux de bord centralisant les données financières action par action...

| Financement<br>livraison        | Volet<br>N° sous-séparé | Intitulé de l'opération  | Etat des subventions<br>A engager en période N<br>Maître d'ouvrage | date début réalisation<br>date fin réalisation | Données de l'opération         | Montant inscrit au contrat de rivière |                                     |                     |                                | Montant prévisionnel - dossier d'aide |                                    |           |            | Montant réel de l'opération |            |           |           | DATE DELIBERATION | DATE DEMANDE DE SUBVENTION |  |  |  |  |  |
|---------------------------------|-------------------------|--|--|--|--------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------|------------|-----------------------------|------------|-----------|-----------|-------------------|----------------------------|--|--|--|--|--|
|                                 |                         |  |  |  |                                | Coût prévisionnel HT                  | Recettes prévisionnelles le coût HT |                     | Coût prévisionnel HT           | Coût prévisionnel TTC                 | Recettes prévisionnelles attendues |           | Coût HT    | Coût TTC                    | Recettes   |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
|                                 |                         |  |  |  |                                | en €                                  | en %                                | en €                | en %                           | en €                                  | en %                               | en €      | en %       | en €                        | en %       | en €      | en %      |                   |                            |  |  |  |  |  |
| A                               | 2.4                     | Stabilisation des agrégats avec actions assistées de la fertilisation                        | SYRIBT   |  | Coût                           |                                       |                                     |                     |                                |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
|                                 |                         |  |  |  | Subvention Agence de l'eau     |                                       |                                     |                     |                                |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
|                                 |                         |  |  |  | Subvention Région              |                                       |                                     |                     |                                |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
|                                 |                         |  |  |  | Subvention Fédération de Pêche |                                       |                                     |                     |                                |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| <b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>    |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     |                                |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| FCTVA 15,482% de TTC            |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     |                                |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| à la charge de Maître d'ouvrage |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     |                                |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| A                               | 3.1                     | Etat des lieux et contrats pour la mise en place des conventions de copié avec les habitants | EN COURS   | 1  | SYRIBT                         | Fédération de pêche de la Loire       | du 15/03/2011 au 31/12/2012         | avant le 30/03/2013 | Coût                           | 25 000,00                             |                                    | 25 000,00 | 25 000,00  |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
|                                 |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     | Subvention Agence de l'eau     | 50,00                                 | 10 000,00                          |           |            | 50,00                       | 10 000,00  |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
|                                 |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     | Subvention Région              | 20,00                                 | 4 000,00                           |           |            | 20,00                       | 4 000,00   |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
|                                 |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     | Subvention Fédération de Pêche | 30,00                                 | 6 000,00                           |           |            | 30,00                       | 6 000,00   |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| <b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>    |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     |                                |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| FCTVA 15,482% de TTC            |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     |                                |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| à la charge de Maître d'ouvrage |                         |  |  |  |                                | 5 000,00                              |                                     | 5 000,00            | 5 000,00                       |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| B1                              | 1-1                     | Réalisation de la circulation piétons sur la berge entre la Clérouze et la Trévenca          | TERME  | 1  | SYRIBT                         | Terradité                             | sept-09                             | juin-10             | Opération "LA ROCHE" Coût      | 40 000,00                             |                                    | 53 000,00 | 113 228,00 |                             |            | 82 825,47 | 57 843,63 |                   |                            |  |  |  |  |  |
|                                 |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     | Subvention Agence de l'eau     | 50,00                                 | 20 000,00                          |           |            | 80                          | 14 400,00  |           |           | 48,301            | 61 128,00                  |  |  |  |  |  |
|                                 |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     | Subvention Région              | 30,00                                 | 12 000,00                          |           |            | 2                           | 10 000,00  |           |           | 46,251            | 10 000,00                  |  |  |  |  |  |
|                                 |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     | Subvention Fédération de Pêche |                                       |                                    |           |            | 82                          | 88 828,00  |           |           | 85,343            | 88 828,00                  |  |  |  |  |  |
| <b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>    |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     |                                |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| FCTVA 15,482% de TTC            |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     |                                |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| à la charge de Maître d'ouvrage |                         |  |  |  |                                | 8 000,00                              |                                     | 3 600,00            | 3 607,68                       |                                       |                                    |           |            | 487,47                      | 1 341,92   | 1,59%     |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| Opération "SAIN BEL" Coût       |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     | 130 520,00          | 165 643,32                     |                                       |                                    |           |            | 149 435,12                  | 146 537,53 |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| B1                              | 1                       | Réalisation de la circulation piétons sur la berge entre la Clérouze et la Trévenca          | TERME  | 1  | SYRIBT                         | Terradité                             | juin-09                             | décembre            | Coût                           |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
|                                 |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     | Subvention Agence de l'eau     |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
|                                 |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     | Subvention Région              |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
|                                 |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     | Subvention Fédération de Pêche |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| <b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>    |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     |                                |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| FCTVA 15,482% de TTC            |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     |                     |                                |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |
| à la charge de Maître d'ouvrage |                         |  |  |  |                                |                                       |                                     | 17 104,00           | 13 204,30                      |                                       |                                    |           |            |                             |            |           |           |                   |                            |  |  |  |  |  |

... et les données techniques.

**Volet A : Reconquérir une bonne qualité des eaux**

| N° action | Maîtrise d'ouvrage | Intitulé de l'action | Dates prévisionnelles de début et fin de l'action | Dates effectives de l'action | Avancement technique de l'opération |      |      |      |      |      | Description de l'action réalisée au final | Indicateurs de réalisation |          | Indicateurs financiers |              | Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu |          |
|-----------|--------------------|----------------------|---|------------------------------|-------------------------------------|------|------|------|------|------|---|----------------------------|----------|------------------------|--------------|--|----------|
|           |                    |                      |   |                              | 2009                                | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |   | intitulé                   | résultat | intitulé               | résultat (€) | intitulé   | résultat |

**Objectif A1: Réduire les pollutions d'origine domestique**  
**Sous-objectif : Améliorer l'assainissement collectif**

|      |          |  |                                    |  |  |  |               |  |  |  |  |   |                         |                           |                    |                               |               |
|------|----------|--|------------------------------------|--|--|--|---------------|--|--|--|--|---|-------------------------|---------------------------|--------------------|-------------------------------|---------------|
| A1-1 | Aveize   | Remplacement de la station d'épuration d'Aveize                | 01/01/2009 pour 1 an (fin en 2009) | Début des travaux en 2010 et réception de la station en avril 2011 | En cours: choix du constructeur et de la filière effectuée | Réalisée   |               |  |  |  |  | gain capacité nominale en EH                        | 325                     | coût total de l'opération | 367 765            | notation SEQ eau au point Br2 |               |
|      |          | Raccordement de l'Argentière                                   | 01/01/2009 pour 1 an (fin 2009)    |  | Non commencée  | Non commencée                                    | Non commencée |  |  |  |  |   | Rendement s épuratoires |                           | coût par EH traité | 1 132                         | notation IBGN |
| A1-2 | Bessenay | Mise en place de la déphosphatation sur la STEP de la Brévenne | 01/01/2009 pour 1 an (fin 2009)    | Début et fin des travaux en 2009                                   | Réalisée   |  |               |  |  |  |  | Rendement s épuratoires de l'unité d'assainissement |                         | coût total de l'opération |                    | notation SEQ eau au point Br2 |               |
|      |          | Création d'une nouvelle filière boues                          | 01/01/2009 pour 1 an (fin 2009)    |  | Non commencée: Choix de la filière boue                    | Non commencée (essai d'acquisition d'un terrain) |               |  |  |  |  |   | nombre d'EH transférés  |                           | coût par EH traité |                               | notation IBGN |

 **Organisation des données**

L'organisation des données a été facilitée par la mise en place des tableaux de bord vus auparavant.

 **Rédaction du document**

Cette étape est la plus aisée et la plus courte.

| N° action | Maîtrise d'ouvrage | Intitulé de l'action   | Coût prévisionnel de l'opération (€) | Coût réel engagé au 31/12/11 (€) | Avancement technique | Engagement financier |
|-----------|--------------------|--|--------------------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------|
| A1-1      | Aveize             | Remplacement de la station d'épuration d'Aveize  | 255 000                              | 389 074                          |                      | 145,30%              |
|           |                    | Raccordement de l'Argentière   | 160 000                              | 35 897                           |                      | 31%                  |
| A1-2      | Bessenay           | Mise en place de la déphosphatation sur la STEP de la Brévenne   | 35 000                               | 39 482                           |                      | 105%                 |
|           |                    | Création d'une nouvelle filière boues  | 300 000                              | 0                                |                      | 0%                   |
| A1-3      | SIABA              | Remplacement de la station d'épuration de Bully et création de deux traitements de proximité           | 1 295 000                            | 26 025                           |                      | 135%                 |
| A1-4      | SIVOM Giraudière   | Création de deux unités d'assainissement de proximité sur la commune de Courzieu : le Giraud et Lafont | 410 000                              | 0                                |                      | 0%                   |

 **Conclusion**

Ce bilan a été utile pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il oblige à centraliser toutes les données et à prendre un peu de recul au bout de 3 ans de contrat. Cela permet de mettre en évidence de manière prématurée des éventuels blocages et de gros débordements financiers. En cas de besoin, le syndicat pourra inscrire de nouvelles actions au contrat si le budget le permet. Puis, ce bilan est l'occasion de créer des contacts supplémentaires entre le porteur du contrat et les

différents maîtres d'ouvrage. Enfin, le bilan à mi-parcours facilite la mise en place du bilan final.

Par contre, cet exercice prend beaucoup de temps (de l'ordre de 3 mois de travail à temps plein). Pour en gagner, les syndicats ont intérêt à mettre en place des tableaux de bord de suivi dès le début du contrat et à inciter les autres maîtres d'ouvrages à leur transmettre les données de façon régulière.

## **L'avenant au contrat**

La Région Rhône-Alpes a d'abord signé le contrat sur les trois premières années et s'est ensuite réengagée sur les trois suivantes à la suite d'un avenant. Cet avenant dresse la liste des actions et des prévisions financières qui y sont associées pour les années 4, 5 et 6 du contrat. Le budget d'accompagnement de la Région est plafonné à 1 500 000 € pour 3 ans.

### **► La reprogrammation des actions**

Beaucoup de paramètres sont à prendre en compte lors du travail: la réévaluation des coûts, des aides financières extérieures, le portage des actions, l'évolution des problématiques locales, etc. Certaines actions ont été supprimées, d'autres ajoutées ou revues, d'autres maintenues telles qu'au départ.

### **→ Exemples de reprogrammation d'actions**

- ✓ Action A1-19 : Achat de matériel de désherbage mécanique ou thermique

Cette action a eu un énorme succès en première partie du contrat et au lieu des 32 500 € prévus, elle s'est chiffrée à 51 548€. Aussi, après concertation, il a été décidé d'inscrire 85 000€ en deuxième partie de façon à ce que les autres communes puissent aussi investir dans ce type de matériel après la mise en place de leur plan de désherbage. => Réévaluation financière

- ✓ Action B1-1.3 : Rétablissement de la circulation piscicole sur le Vermare

Cette action était prévue en seconde partie du contrat. Elle a été prise en charge par Autoroute du Sud de la France (ASF) comme mesure compensatoire à la mise en place de l'autoroute A89. Aucune somme ne doit être inscrite en seconde partie. => Suppression d'une action ayant permis d'en ajouter de nouvelles

- ✓ Action B1-3.14 : Mise en valeur des points de vue sur les vallées Brévenne et Turdine

Cette opération connaît un problème de portage. Aucun porteur clair n'est identifié. Ceci rend la répartition des tâches et des financements très compliquée. Il a donc été décidé de modifier cette action. Au lieu d'installer des tables de lecture paysagère sur chaque site, un guide touristique va être rédigé en interne. => Modification de l'action et du maître d'ouvrage.



Ces exemples mettent en évidence que bilan de mi-parcours et avenant sont complémentaires, le travail de bilan alimentant l'avenant.

## Conclusion

Cet avenant est utile pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il permet de réévaluer des actions en cours de procédure ce qui donne probablement de meilleurs résultats en fin de contrat en éliminant les actions « bancales ». Cet avenant permet également de « mettre la pression » aux maîtres d'ouvrage dont les actions étaient inscrites en 1ère partie du contrat.

Toutefois, cette procédure est lourde à porter car la rédaction de l'avenant prend du temps et demande beaucoup de travail et de rigueur. La rédaction de cet avenant a été réalisée en 2 mois environ. Fin juillet, la Région a annoncé la nécessité de la rédaction de cet avenant pour la fin du mois de septembre.

Cet avenant devrait être un exercice plus aisé pour les suivants car le système est mieux rodé et les structures seront prévenues à l'avance et pourront anticiper.

## Les indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi de la procédure sont aussi une demande des partenaires.

Il existe deux types d'indicateurs :

- ✓ - les indicateurs de réalisation des actions
- ✓ - les indicateurs de suivi du contrat (indicateurs « régionaux »)

## Les indicateurs de réalisation des actions

Ces indicateurs font partie du tableau de bord technique. Le syndicat rencontre des difficultés pour renseigner les indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu mais également pour se tenir à une mise à jour régulière.

| N° action | Maîtrise d'ouvrage | Intitulé de l'action | Dates prévisionnelles de début et fin de l'action | Dates effectives de l'action | Avancement technique de l'opération |      |      |      |      |      | Description de l'action réalisée au final | Indicateurs de réalisation |          | Indicateurs financiers |              | Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu |          |
|-----------|--------------------|----------------------|---|------------------------------|-------------------------------------|------|------|------|------|------|---|----------------------------|----------|------------------------|--------------|--|----------|
|           |                    |                      |   |                              | 2009                                | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |   | intitulé                   | résultat | intitulé               | résultat (€) | intitulé   | résultat |

### Objectif A1: Réduire les pollutions d'origine domestique

#### Sous-objectif : Améliorer l'assainissement collectif

|      |        |   |                                    |  |  |               |               |  |  |  |  |  |                         |                           |                    |                               |               |
|------|--------|---|------------------------------------|--|--|---------------|---------------|--|--|--|--|--|-------------------------|---------------------------|--------------------|-------------------------------|---------------|
| A1-1 | Aveize | Remplacement de la station d'épuration d'Aveize | 01/01/2009 pour 1 an (fin en 2009) | Début des travaux en 2010 et réception de la station en avril 2011 | En cours: choix du constructeur et de la filière effectuée | Réalisée      |               |  |  |  |  | gain capacité nominale en EH   | 325                     | coût total de l'opération | 367 765            | notation SEQ eau au point Br2 |               |
|      |        | Raccordement de l'Argentière                    | 01/01/2009 pour 1 an (fin 2009)    |  | Non commencée  | Non commencée | Non commencée |  |  |  |  |  | Rendement s épuratoires |                           | coût par EH traité | 1 132                         | notation IBGN |
|      |        |   |                                    |  |  |               |               |  |  |  |  | Rendement s épuratoires de l'unité d'assainissement nombre d'EH transférés |                         | coût total de l'opération |                    | notation SEQ eau au point Br2 |               |
|      |        |   |                                    |  |  |               |               |  |  |  |  |  |                         |                           |                    | notation IBGN                 |               |

## ► Les indicateurs de suivi du contrat

Les indicateurs ont été mis en place d'après la liste de 64 indicateurs proposée par le groupe de travail du comité technique régional EAU.

La première difficulté du syndicat a été de faire le tri et voir quelles données sont réellement disponibles.

Par exemple, la fréquentation des milieux aquatiques par le public est une notion difficilement appréciable. Pour le suivi de l'engagement dans les mesures agri-environnementales, les données ne sont pas facilement récupérables.

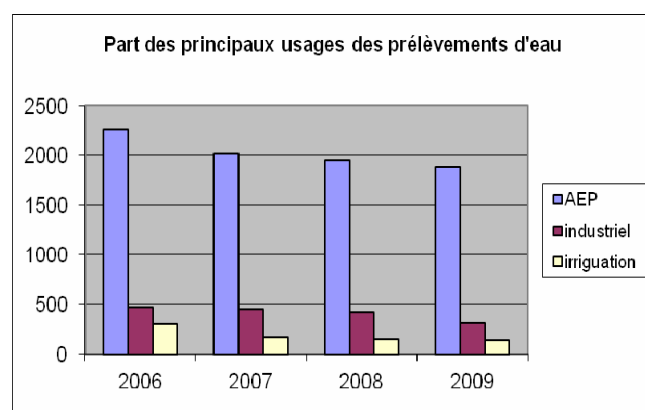
Grâce aux indicateurs cependant, la communication est facilitée lors des comités de rivières ou pour la communication avec le grand public. Ils illustrent également très bien le bilan de mi-parcours et les deux vont de pair.

Par contre, leur mise en place prend énormément de temps. Plusieurs étapes sont nécessaires pour le renseignement de ces indicateurs :

- ✓ élaboration d'une première liste,
- ✓ concertation au sein du syndicat sur les indicateurs qui paraissent les mieux adaptés,
- ✓ premières recherches des données disponibles,
- ✓ élaboration d'une seconde liste et réunion de concertation avec les partenaires,
- ✓ renseignement des indicateurs validés,
- ✓ rédaction d'un protocole clair sur la fréquence de renseignement des indicateurs et les sources de données.

Dans un 1er temps, le syndicat a choisi 36 indicateurs sur les 65 et au final, 19 ont été retenus. Certains ont été légèrement modifiés. Les indicateurs doivent être pris avec précaution et toujours être accompagnés d'un texte explicatif car ceux-ci peuvent être légèrement biaisés et mal interprétés.

Par exemple, les prélèvements d'eau (données redevance Agence de l'Eau) ne prennent en compte que les gros prélèvements. La problématique majeure du bassin versant (retenues collinaires) n'est pas prise en compte.



Ces indicateurs ne donnent au syndicat qu'une vision très réduite des véritables résultats sur le milieu. Des investigations plus poussées pour mesurer les résultats sur le milieu seraient plus intéressantes mais bien plus coûteuses (ex: réseau de mesures pesticides).

Cela soulève la question de l'efficacité de cette démarche : les moyens mis en œuvre sont-ils à la hauteur des résultats obtenus?

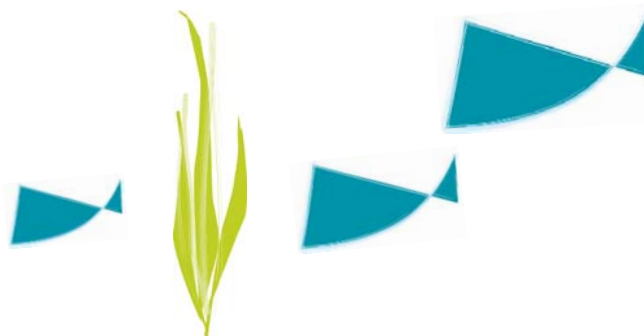
Ce temps de travail pourrait être raccourci et facilité par un protocole clair et détaillé mis en place dès le début du contrat. Cela nécessiterait de se ménager du temps pour ça avant le démarrage du contrat. Une définition plus précise de l'attente des partenaires techniques et financiers est également indispensable. Par ailleurs, il serait important de conclure un accord avec les services chargés de fournir les données et d'identifier de manière précise des personnes référentes dans ces services. Enfin, le travail sera facilité une fois que plusieurs structures auront mis en place ces indicateurs et que d'autres retours d'expérience seront disponibles.

Dans tous les cas, les syndicats doivent prévoir à l'avance des moyens pour réaliser ce travail.

## Conclusion générale

Les trois outils présentés ici sont très utiles pour le gestionnaire mais leur mise en place prend énormément de temps. Il est donc nécessaire de prévoir suffisamment de moyens pour mener à bien ces tâches, quitte à revoir le « rythme » des procédures. Un calage plus fin du « cahier des charges » par les partenaires faciliterait également la mise en œuvre. Enfin, la réalisation de tableaux de bord dès le démarrage de la démarche est indispensable car elle permet de gagner du temps par la suite. A ce titre, le syndicat relève le rôle primordial des assistantes administratives et l'importance des retours d'expérience (transmission d'outils) entre structures.

Il ne faudrait pas que le temps passé à l'évaluation des résultats n'en vienne à dépasser celui consacré à la mise en place des actions elles-mêmes !





# Réalisation du bilan technique, financier et opérationnel de fin de contrat

*Julie EYDALEINE*  
*Communauté de communes du Pays de Gex (01)*

Inscrit entre le lac Léman, le Haut Jura et le Rhône, le territoire du contrat de rivières « Pays de Gex - Léman » couvre une vaste surface, de l'ordre de 300 km<sup>2</sup> et englobe 36 communes. La particularité de ce contrat est d'être transfrontalier puisqu'il inclut le Pays de Gex (Ain-France) et les cantons de Genève et Vaud (Suisse).

La coopération internationale se justifie par le partage de 4 bassins versants transfrontaliers et une collaboration de longue date pour la revalorisation des rivières franco-genevoises. De manière générale, les cours d'eau prennent leurs sources dans les monts du Jura et dans les résurgences de plaines issues du réseau karstique du massif en France. Ils s'écoulent ensuite en direction de la Suisse, puis se jettent dans le lac Léman ou le Rhône.

Le territoire présente un contexte démographique et économique caractéristique d'une zone périurbaine en forte croissance, compte tenu du dynamisme et de l'attractivité de la région avec la proximité de l'agglomération genevoise.

Depuis 1996, la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) qui englobe l'ensemble des communes des bassins versants porte les compétences alimentation en eau potable et assainissement et c'est tout naturellement qu'elle a accueilli en 2004 le portage du contrat de rivières pour une durée de 7 ans.

Ce dernier comporte 4 volets dont la maîtrise d'ouvrage est divisée selon les compétences de chacun. Aussi, les volets A, C et D, respectivement Assainissement, Communication et Gestion de la ressource en eau sont principalement menés par la CCPG tandis que le volet B : restauration et gestion des milieux aquatiques fait appel aux communes et syndicats intercommunaux pour la gestion des eaux pluviales, les travaux de restauration en rivières et pour la prévention des inondations. La CCPG n'assure dans ce volet B que les actions à vocation intercommunales tels que le schéma directeur des eaux pluviales qui mérite une vision d'ensemble ou la réalisation des plans de gestion des cours d'eau.

### **Bilan du contrat de rivières**

Le guide méthodologique « Étude bilan, évaluation et perspectives des contrats de rivière » donne des indications pour la réalisation du bilan et propose notamment de suivre 5 modules :

- ✓ Module 1 : état des lieux initial et final, évolution
- ✓ Module 2 : bilan technique et financier du contrat
- ✓ Module 3 : fonctionnement de la procédure
- ✓ Module 4 : synthèse et évaluation
- ✓ Module 5 : perspectives

Au moment de la réalisation du bilan, la CCPG s'est interrogée sur l'opportunité de réaliser une partie de celui-ci en interne. L'agence de l'eau RMC et la région Rhône-Alpes ne permettent la réalisation en interne que des modules 1 et 2.

Le portage des M1 et M2 en interne a été motivé par différents paramètres :

- ✓ La bonne maîtrise des données en interne au vu des compétences assumées,
- ✓ La possibilité de renforcer l'équipe au cours d'une étape clé de la vie d'un contrat de rivières où il est indispensable de remobiliser l'ensemble des partenaires et élus en vue d'une suite.

### ► Réalisation du bilan du contrat de rivières

Le contrat de rivières Pays de Gex - Léman est terminé depuis début février 2011.

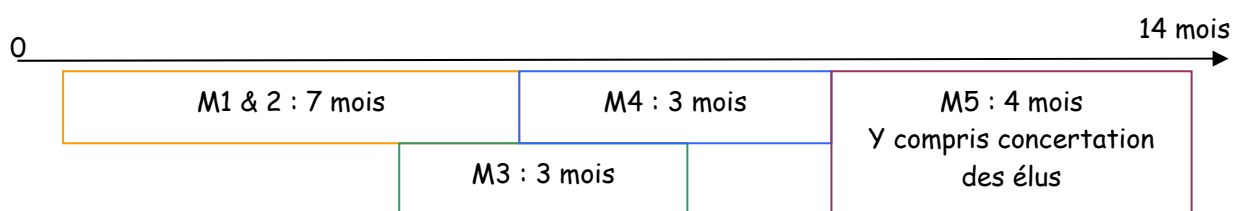
La consultation pour la réalisation des modules 3 à 5 a été attribuée en juin 2011.

Le groupement sélectionné est composé de Dialter (Concertation territoriale) pour le module 3 ainsi que l'animation des modules 4 et 5, et de Claudine Lécuret (Consultante milieux aquatiques) pour les modules 4 et 5.

#### → Coût de la mission :

- ✓ Tranche ferme : 42 k€ TTC pour la réalisation des M3, 4 et 5.
- ✓ Tranche conditionnelle : 7,5 k€ TTC pour la réalisation d'un dossier sommaire de candidature en vue d'une suite.

Durée totale de la mission : 14 mois



La réalisation des modules 1 & 2 s'est heurtée à différents paramètres :

- ✓ Un manque de retour d'expérience dans les contrats rivière alentours,
- ✓ Un manque de cadrage dans la forme à rendre,
- ✓ L'absence dans le premier contrat de fiches de suivi tels qu'un bilan intermédiaire, un outil de suivi type un tableau de bord, des indicateurs ou la mise en place d'un SIG,
- ✓ L'absence d'une référence unique pour les actions réalisées. Il existait un manque de cohérence entre le nom référencé dans le contrat de rivières, celui issu des documents d'orientation de type schéma directeur des eaux usées et celui réellement donné à l'action menée dans l'archivage.

### ► Collaboration entre bureaux d'études et CCPG

Une partie du bureau d'étude n'intervient qu'en cours d'étude (pour les modules 4 & 5). Il faut veiller à leur intégration tout au long de la procédure (dès M1), y compris aux réunions avec les élus et aux restitutions des études bilans parallèles (étude piscicole et qualité).

Cette participation passive aux réunions doit être anticipée et prise en compte dans le CCTP.

### ► Réalisation du M1 et M2 en interne : avantages et inconvénients

L'avantage d'une réalisation des modules 1 et 2 en interne est de permettre une proximité avec les acteurs ainsi qu'une maîtrise et un accès facilité à la donnée au fur et à mesure des besoins. Cela permet également une maîtrise du budget.

Par contre, les partenaires techniques et financiers n'imposent pas de forme pour le rendu du document et le manque d'expérience de bilan préalable chez les autres gestionnaires de milieux aquatiques rend l'exercice difficile et chronophage.

La CCPG a donc décidé de réaliser les modules 1 et 2 du bilan en interne pour simplifier la recherche des données, renforcer l'équipe et maîtriser le budget. Financièrement, les attentes de la Communauté de Communes ont été atteintes car cette réalisation en interne a permis une bonne exhaustivité et une maîtrise de la donnée mais également de garder le contrôle sur l'animation de la démarche. Il est toutefois important de créer un lien entre le prestataire et les acteurs locaux pour assurer une bonne cohérence dans le portage de la procédure.



# L'étude prospective du contrat de rivière Yzeron

*Stéphane GUERIN*  
*Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du  
Charbonnière (69)*





Le bassin versant de l'Yzeron, d'une superficie de 150km<sup>2</sup> est soumis à de fortes pressions. L'occupation du sol y est importante et en constante évolution et le bassin possède 20 communes et 113 000 habitants. La vallée de l'Yzeron est une coulée verte aux portes de l'agglomération et possède un patrimoine écologique et paysager riche.

### ► Historique de la démarche de bassin versant

A la fin des années 80, le bassin versant de l'Yzeron est touché par une recrudescence des inondations. Une prise de conscience des dysfonctionnements de l'Yzeron débute avec la création d'un syndicat d'études en 1991 et des propositions de scénarios d'aménagement en 1996. En 1998 est créé le Comité de rivière et le SAGYRC verra le jour en 2001. Des études complémentaires sont réalisées et un contrat de rivière est élaboré la même année. Il sera validé et signé en 2002.

Le contrat de rivière « Yzeron Vif » (2002-2008) possède 7 volets et objectifs majeurs, comprenant 130 opérations d'études et de travaux à lancer sur 6 ans, représentant 52 millions d'euros HT :

- ✓ A : améliorer la qualité des eaux superficielles
- ✓ B : assurer une meilleure gestion des débits d'étiage
- ✓ C : maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues
- ✓ D : favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés
- ✓ E : valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation
- ✓ F : encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser
- ✓ G : pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant et de la ressource en eau

Arrivé en fin de contrat de rivière, le syndicat a confié la réalisation de l'étude bilan et prospective au groupement Intermède - Burgéap.

## **Volet A – Qualité des eaux superficielles**

### — **État des lieux initial**

- Une qualité des eaux dégradées : 2/3 du linéaire en qualité médiocre à mauvaise
- Origine des dysfonctionnements : rejets d'eaux usées (stations et assainissement non collectif défectueux) / fonctionnement fréquent des déversoirs d'orage / pollution d'origine agricole

### — **Grands objectifs**

- Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées
- Limiter les déversements des réseaux en cas de pluie
- Résorber les décharges

### — **Principales réalisations**

- Travaux : des actions ponctuelles sur les réseaux
- Observatoire des pollutions : suivi des pollutions diffuses sur le bassin, résorption de dysfonctionnements
- Étude : faible impact des décharges sur la qualité des cours d'eau

## **Volet A – Qualité des eaux superficielles**

### — **Des actions insuffisantes**

- Du retard : restructuration collecteur du Grand Lyon, STEP's amont BV
- Des résultats mitigés : suppression de la STEP de Pollionnay

### — **Incidence sur les milieux**

- Impact contrasté sur la qualité des cours d'eau

### — **Bilan technico-financier**

- Fort taux de réalisation en nombre (83% d'actions engagées, 62% finalisées)
- Nombreuses actions hors contrat (pour un montant équivalent au montant engagé sur le volet A)
- Écart prévisionnel/engagé le plus fort en montant (22 M€ HT)
- Une action phare : restructuration et doublement du collecteur du Grand Lyon (18,3 M€ HT), partiellement réalisée



## Volet B1 – Restauration des milieux aquatiques

### — Grands objectifs

- Améliorer les débits d'étiage des cours d'eau
- Restaurer la continuité biologique
- Restaurer et entretenir les cours d'eau
- Valoriser le patrimoine naturel et favoriser l'accueil du public

### — Principales réalisations

- Franchissabilité de seuils (16 seuils aménagés sur 28 existants au total)
- Fonctionnement morphologique des cours d'eau
- Débit réservé sur le Ronzey (plan d'eau en tête de BV)
- Plan d'entretien et réhabilitation de berges en techniques végétales



## Volet B1 – Restauration des milieux aquatiques

### — Des actions insuffisantes

- Mauvaise perception des actions sur les seuils par certains acteurs
- 12 seuils restants à aménager à fin 2009
- Absence de volet opérationnel sur la gestion des étiages
- Abandon des projets sur un site d'accueil (maison de la rivière)

### — Incidence sur les milieux

- Connexion et réouverture de linéaires
- Bonne tenue des berges réaménagées

### — Bilan technico-financier

- Faible taux de réalisation en nombre (59% d'actions engagées, 45% finalisées)
- Résultat similaire en montant : 56 % du montant prévisionnel a été engagé
- Très peu d'actions hors contrat (env. 3% du montant engagé)
- Bilan fortement influencé par la non réalisation des actions autour du site d'accueil (1,2 €HT, Soit presque 50% du montant prévisionnel du volet B1)



## Volet B2 – Protection contre les inondations

### — État des lieux initial

- Des facteurs naturels pénalisants : importance du ruissellement (géologie) / fortes pentes sur la partie amont et vallons encaissés
- Des facteurs anthropiques aggravants : développement de l'urbanisation et de l'imperméabilisation / augmentation des zones à enjeux / présence de points noirs favorisant les débordements
- Des crues fréquentes, avec un aléa élevé (en vitesse et hauteur d'eau), et un temps de réponse court

### — Grands objectifs

- Assurer la protection des zones sensibles pour une crue centennale
- Supprimer les points noirs locaux
- Gérer les eaux pluviales

### — De nécessaires ajustements

- 3 crues pendant le contrat ▶ Travaux post-crues (10% du montant engagé)
- Intégration d'un objectif de renaturation du cours d'eau au projet initial de protection (lien avec la DCE) / évolution de la réglementation (digues)
- Révision des coûts (suite aléas techniques) : 27,3 M€HT ▶ X 4



## Volet B2 – Protection contre les inondations

### — Les avancées

- Un projet aval ambitieux, approuvé et techniquement validé, mais pas de travaux de protection réalisés
- Quelques réalisations : 3 bassins de rétention et traitement des eaux pluviales, confortement de terrain

### — Incidence par rapport aux objectifs fixés

- Évolution ponctuelle du niveau de protection
- Situation identique à 2002 pour l'aval
- Objectif de protection contre la crue centennale maintenu avec les évolutions de l'opération globale hydraulique

### — Bilan technico-financier

- Taux de réalisation moyen en nombre soutenus par les actions engagés (44% finalisées, 78% d'actions engagées)
- Résultat similaire en montant : 52 % du montant prévisionnel a été engagé
- Écart prévisionnel / engagé le plus fort en montant (5 M€ HT)



## Volet C – Concertation et animation du contrat

### Grands objectifs

- Assurer la concertation, l'animation, la sensibilisation
- Pérenniser la gestion du bassin

### Principales réalisations

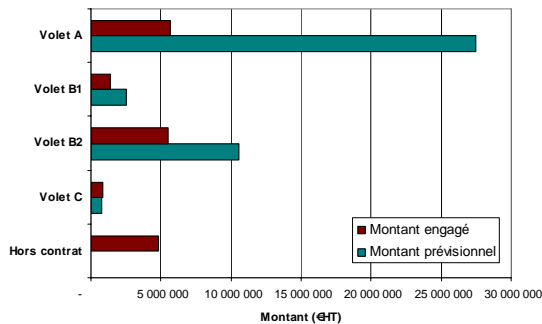
- Confortement de l'équipe du SAGYRC
- Mise en place d'une stratégie de communication
- « Quelques » actions avec les écoles

### Bilan technico-financier

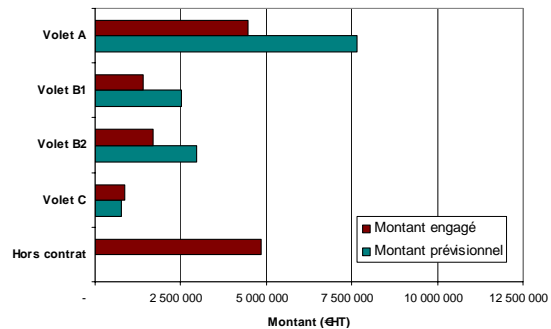
- Taux de réalisation moyen en nombre, soutenu par les actions engagées (80% d'actions engagées, 47% finalisées)
- Résultat opposé en montant : 108 % du montant prévisionnel a été engagé
- Actions hors contrat = embauche de 3 personnes au sein du SAGYRC (consolidation technique de la structure)
- Poste plus important (montant et réalisation en nombre): structure SAGYRC

### → Bilan volet par volet

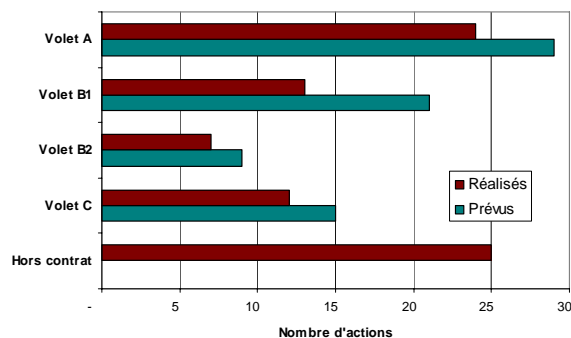
Synthèse des montants prévisionnels et engagés par volet sur la période 2002-2008



Synthèse des montants prévisionnels et engagés par volet sur la période 2002-2008 (hors actions phares)



Synthèse du nombre d'actions prévues et réalisées par volet sur la période 2002-2008



## → Bilan financier global

56 actions ont été réalisées sur les 75 programmées, mais uniquement 39 finalisées / réceptionnées.

26 opérations ont été conduites hors contrat (travaux post-crués, actions « à finaliser » du contrat...). Le montant investi est faible par rapport au prévisionnel initial (13,4 M€ HT contre 52 M€ HT). Le syndicat a dû réévaluer le montant initial avec l'opération globale hydraulique (+20 M€ HT).

## ► Fonctionnement de la procédure (Module 3)

Pour le module 3, une méthodologie a été appliquée. 4 réunions regroupant pêcheurs, riverains, associations des usagers et élus ont été organisées. Plusieurs problématiques ont encadré les réunions :

- ✓ Comment le Contrat est-il connu et perçu ?
- ✓ Comment les différentes actions entreprises dans le cadre du Contrat sont-elles appréciées ?
- ✓ Comment les acteurs perçoivent le bassin versant et ses enjeux ?
- ✓ Comment le pilotage du Contrat est-il perçu ?
- ✓ Comment imaginent-ils l'avenir en matière de gestion des milieux aquatiques ?
- ✓ Quels sont les facteurs qui expliquent le point de vue des uns et des autres ?

Lors de ces 4 réunions, 36 personnes se sont déplacées ce qui est peu. Cela peut être un bon ou un mauvais signe. En effet, une démobilisation peut à la fois signifier un désintérêt des gens ou laisser entendre qu'il n'y a pas de problème particulier à soulever.

Les résultats sont les suivants :

### → Volet A

Un volet qui malgré son poids (CdR « 1e génération »), est très peu perçu par les acteurs. Un volet porté par différents maîtres d'ouvrage.

### → Volet B1

La pertinence des aménagements piscicoles de seuils questionnée et leur réalisation aussi.

### → Volet B2

Un dérapage des travaux hydrauliques (délais et budget) qui focalise toute l'attention. Un positionnement délicat entre SAGYRC et Grand Lyon.

## →Volet C

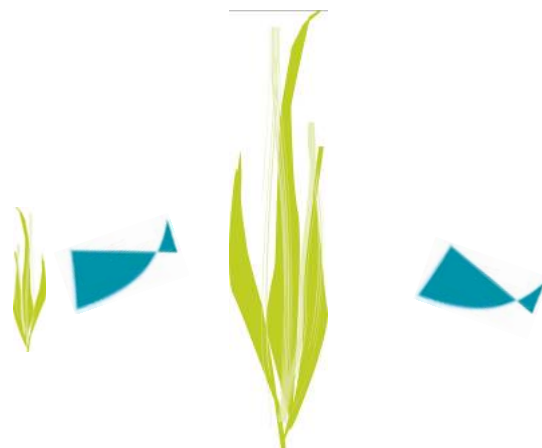
Une compétence de l'équipe globalement bien reconnue. Une gestion de la gouvernance plutôt satisfaisante. Des questionnements sur la gestion de la communication et de l'éducation à l'environnement.

Il ressort du module 3 que les différents acteurs ont été bien associés au contrat. Les travaux hydrauliques très importants ont focalisé l'attention au détriment des autres volets. Le syndicat a également ressenti des différences d'enjeux amont/aval.

### ► Synthèse et évaluation (Module 4)

|                        | Forces  | Faiblesses  |
|------------------------|---|---|
| Programmation          | Programmation ambitieuse et adaptée en cours de route   | Pas réaliste, notamment au regard des moyens humains. Pas totalement finalisée. Pas de hiérarchie ni de priorité. Pas assez d'implication des élus. |
| Concertation/Animation | Nombre d'acteurs impliqués par divers moyens. Concertation spécifique riverains. Véritables binômes Président/Directeur. Solidarité de bassin. Equipe adaptée et appréciée. | Equipe trop faible au départ. Fonctionnement du Comité de rivière. Difficulté gestion amont/aval. Gestion des priorités.                            |

D'une manière globale, des réalisations ont eu lieu dans tous les volets du contrat. Il ressort également une réelle volonté de prendre en compte les milieux naturels malgré les forts enjeux anthropiques. Chaque année, la moitié des actions prévues ont été réalisées. Certaines actions ne débouchent pas sur de l'opérationnel (agriculture, étiage, géomorphologie). Deux actions phares n'ont pas été réalisées durant le contrat (grand collecteur, protection contre les inondations).



|                                     | Forces  | Faiblesses   |
|-------------------------------------|---|--|
| Volet A - Qualité des eaux          | Programmation adaptée et ambitieuse. Structures reconnues et renforcées.  | Retard collecteur Grand Lyon. Non réalisation d'autres opérations du contrat. Amélioration de la qualité probablement peu notable.   |
| Volet B1 - Restauration des Milieux | Entretien ripisylve. Onze actions de continuité piscicole. Plan d'eau du Ronzey.  | Contestation des aménagements de seuils.   |
| Volet B2 - Inondations              | Objectifs sérieux. Prise en compte d'enjeux au-delà de l'hydraulique (écologie, urbanisme/cadre de vie...). Equipe en capacité. Compréhension des enjeux par les acteurs. | Mieux débattre au départ des choix de protection. Retards. Sommes en jeu au regard de la population protégée. Occultation des autres volets. Aucun PPR ruissellement abouti. |
| Volet C - Communication /animation  | Force de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Appui stratégique nécessaire. Malgré les difficultés, des actions avec les scolaires.   | Enjeux pris en compte trop tardivement. Sous valorisation de certains volets du contrat. Efficience? Sous valorisation de l'existant.  |

Le bilan de ces volets du contrat de rivière est globalement positif et porteur d'avenir malgré des handicaps de départ. Avec du recul, la programmation était trop ambitieuse et sans hiérarchie suffisante. Les objectifs n'étaient pas non plus en adéquation avec les moyens. Pour finir, les actions phares ont été longues à réaliser.

### Conclusions, recommandations et perspectives (Module 5)

Ce dernier module du bilan a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique composé d'un comité de suivi, du Syndicat, des bureaux d'études et des partenaires techniques et financiers.

Tout d'abord, le module a consisté à identifier enjeu par enjeu un certain nombre d'actions restant à réaliser pour une bonne amélioration et gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant.

#### → Enjeux milieu

- ✓ Finaliser les restaurations de continuité biologique et suivre les effets
- ✓ Mettre à jour le plan pluriannuel de gestion des berges + lutte invasives
- ✓ Restaurer les cours d'eau artificialisés en zones urbaines
- ✓ Définir un plan de gestion des incisions / ensablements



### →Enjeux usages

- ✓ Définir et mettre en œuvre une gestion qualitative et surtout quantitative des eaux pluviales, à l'échelle locale et à celle du bassin versant
- ✓ Maîtriser l'urbanisation future et les ruissellements associés
- ✓ Remédier aux déséquilibres quantitatifs : caractérisation de certains prélèvements (eaux souterraines, ECP) et définition et mise en œuvre de leviers d'actions

### →Enjeux qualité des eaux

- ✓ Finaliser les programmes de mise aux normes / constructions de STEPs sur l'amont du BV
- ✓ Poursuivre le suivi et la mise aux normes de l'ANC
- ✓ Finaliser la restructuration du collecteur unitaire du Grand Lyon afin de limiter l'impact des déversoirs d'orage (problématique similaire sur le territoire amont)
- ✓ Poursuivre sur un mode opérationnel les actions de résorption des pollutions d'origine agricole, sous maîtrise d'ouvrage adaptée

### →Enjeux suivi du BV

- ✓ Définir un cadre contractuel de mise en œuvre des présentes propositions techniques sur le bassin versant
- ✓ Mise en place d'un observatoire du bassin versant : assurer le suivi des actions engagées et leur incidence sur le milieu
- ✓ Améliorer le fonctionnement de l'observatoire des pollutions

### →Les éléments structurants de la discussion

Pour pouvoir faire un choix sur les suites à donner au contrat de rivière, l'étude bilan a relevé les problématiques principales et stratégiques suivantes, vis-à-vis du bassin versant et de l'implication du SAGYRC :

- ✓ Le SDAGE et son programme de mesures

Le SAGYRC s'est beaucoup investi dans le cadre de l'évolution des travaux de protection vers des travaux de restauration. Les actions engagées (encore en cours à l'issue du CdR) permettent de mettre en œuvre une bonne part du programme de mesures. 3 études majeures sont à conduire en plus (gestion quantitative, pollutions diffuses, assainissement pluvial). L'Agence de l'Eau a fortement incité le syndicat à porter ces études.

- ✓ Le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau

Le SAGYRC a la volonté de mettre en place un plan intégrant, en plus de l'entretien « classique » de la végétation rivulaire, le traitement des problèmes morphologiques (incisions / ensablements / érosions de berges / continuité biologique) de manière dynamique (selon les évolutions des cours d'eau). Ce choix est lié à l'optimisation des marchés publics à bons de commande et à la simplification des procédures réglementaires.

- ✓ La gestion des eaux pluviales

Il s'agit d'un enjeu fort pour le territoire en termes de qualité et de quantité. Le PPRI donne des prescriptions à respecter mais ce n'est pas un outil de gestion. Par ailleurs, ce n'est pas de la compétence du SAGYRC (compétence communale ou communautaire, à mi chemin entre assainissement et urbanisme).

### → Suite à donner : Comparaison des procédures

Le SAGYRC, en tant que Maître d'ouvrage, doit maintenir son engagement à poursuivre et finaliser les grands projets issus du premier Contrat de rivière :

- ✓ travaux de restauration hydraulique et environnementale des cours d'eau en zones urbaines (intégrant des actions sur la continuité biologique) ;
- ✓ entretien des cours d'eau dans le cadre d'un plan de gestion global.

Un contrat pluriannuel est engagé avec le Conseil Général du Rhône, et ne pourra être soldé qu'avec la réalisation des grands travaux hydrauliques. Un Contrat d'objectifs est signé avec la Région. Il couvre jusqu'en 2015 la renaturation des cours d'eau urbains dans le cadre de l'opération hydraulique. Il permet également le financement des postes dédiés à cette action.

### Si aucune procédure n'est relancée à l'issue du Contrat de rivière :

| Avantages  | Inconvénients   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est la formule la plus légère, celle qui demande le moins de temps sur les aspects administratifs</li> <li>• Permet de se centrer sur les actions en cours</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limite les financements de la Région et de l'Agence de l'Eau</li> <li>• Ne donne pas de cadre à la concertation</li> <li>• Ne donne pas de garantie quant au maintien d'une vision globale et prospective</li> <li>• En l'absence de label ou de démarche lisible, risque d'un déficit d'image</li> <li>• Comment sera géré le programme de mesure du SDAGE ?</li> </ul> |

### Si le syndicat décide de relancer un second contrat de rivière :

| Avantages  | Inconvénients   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Finances Agence + Région</li><li>• Donne un cadre minimal à la concertation</li><li>• Apporte une plus-value en terme d'image</li><li>• Grande lisibilité à 5 ou 7 ans : actions à conduire et financements</li><li>• Avantage pour rapporter à l'Europe</li><li>• Assure une approche globale à l'échelle du BV</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Demande pour être monté un important investissement en temps (estimé à temps plein sur 2 ans). Puis également un temps plein pour le faire vivre.</li><li>• Peut favoriser le désengagement de certains élus qui ont parfois tendance à considérer que "le contrat de rivière s'en occupe"</li><li>• Cadre qui s'impose (mais qui fait avancer)</li></ul> |

### Si le syndicat décide de mettre en œuvre un SAGE :

| Avantages   | Inconvénients  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Cadre intéressant pour la gestion quantitative :<ul style="list-style-type: none"><li>- gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'ensemble du BV (prescription fine et cohérente à l'échelle du BV ; coordination et cohérence avec l'urbanisme ; opposable au tiers et à l'administration)</li><li>- gestion des débits suite à l'étude "volumes prélevables"</li></ul></li><li>• Outil fort de gestion territoriale</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Procédure lourde qui met longtemps avant de devenir opérationnelle (un temps plein sur de nombreuses années), non compatible avec les exigences temporelles du SDAGE</li><li>• Le périmètre reste à définir et pourrait être élargi à d'autres bassins voisins</li></ul> |

### → Les conclusions

A l'issue de l'étude bilan et perspectives, le groupe de travail n'a pas fait de proposition tranchée. L'arbitrage final relève des élus du Syndicat de rivière. Il s'agit en effet d'une décision politique à prendre dans un contexte administratif (réforme des collectivités territoriales) et financier (crise économique) tendu. Ces sujets sont « rarement » débattus en comité de rivière, face aux enjeux partagés par tous d'améliorer la qualité des milieux.

## → Les choix

Le syndicat ne souhaite pas relancer tout de suite une procédure, tant que les premières grandes réalisations du Contrat de rivière signé en 2002 ne sont pas finalisées. A ce titre, certains élus s'interrogent sur la place du bilan alors que les principaux travaux (inondations notamment) n'ont pas démarré.

Une nouvelle procédure aurait des incidences sur l'effectif et le budget du SAGYRC. Même si une procédure garantit des aides, elle implique forcément des actions nouvelles et une augmentation des charges de fonctionnement et d'investissement.

Par ailleurs, le cadre des actions engagées est bien défini jusqu'à la fin du mandat. Il faut identifier le nécessaire maintien d'une concertation à l'échelle du bassin versant en l'absence d'un fonctionnement officiel du Comité de rivière (engagement moral du Syndicat / évocation d'une charte).

Concernant le SAGE, cela présente un intérêt en matière de réglementation future des usages de l'eau mais les conditions actuelles de portage politique ne sont pas adaptées. Le choix d'une telle démarche nécessiterait une maturation à l'échelle du bassin versant.

Le syndicat reposera toutefois ultérieurement la question du lancement d'une nouvelle procédure en fonction de l'évolution du contexte (avancement des actions engagées, plan de charge des agents, prospective financière...), mais ne se prononce pas sur l'échéance à laquelle la question sera posée ni sous quelles modalités.

Concernant les modalités de mise en œuvre du programme de mesure du SDAGE, le SAGYRC prendra en charge la maîtrise d'ouvrage de l'étude volumes prélevables lancée en 2010-2011.

## → Questions sur le cadre des actions

Puisqu'aucune procédure n'est relancée pour le moment, des enjeux forts reposent sur le futur plan de gestion intégré végétation / continuité / érosions, qui devient le cadre de toutes les actions sur les cours d'eau (hors protection contre les crues). Le syndicat se demande aussi si le Programme de Mesures du SDAGE est suffisant pour garantir la lisibilité des actions et le financement des moyens associés.



# Faut-il améliorer la politique de suivi et d'évaluation ?

Participants à la table ronde :

**Jean-Louis SIMONNOT** - Agence de l'Eau RM&C

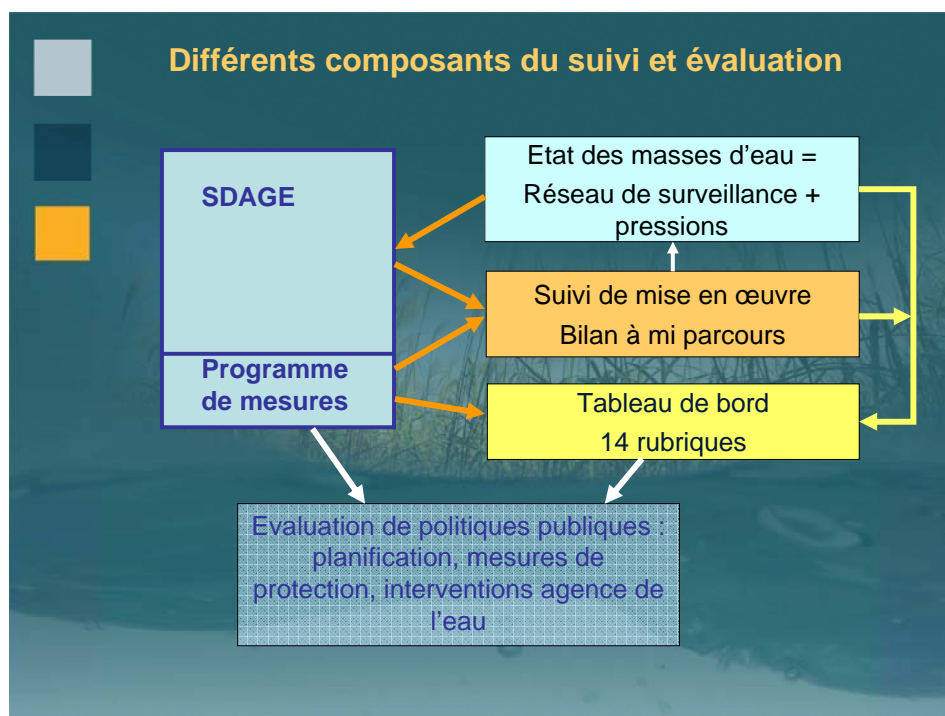
**Stéphanie BESSON** - Agence de l'Eau RM&C

**Julien MESTRALLET** - DREAL Rhône-Alpes

**Alain MARTINET** - Région Rhône-Alpes

**Préambule à la table ronde**  
**Dispositif de suivi du SDAGE et perspectives**  
**Jean-Louis SIMONNOT - Agence de l'Eau RM&C**

Les partenaires techniques et financiers demandent aux gestionnaires de milieux aquatiques d'assurer la remontée d'informations techniques et financières concernant leurs procédures de gestion. Les données ainsi récoltées leur sont nécessaires car ils doivent également rendre des comptes au niveau national et européen. A l'échelle des grands bassins hydrographiques, les agences de l'eau doivent assurer un suivi et une évaluation des SDAGE et des programmes de Mesures. Cela ne peut se faire sans les données locales. Le schéma ci-dessous présente les différents composants du suivi et de l'évaluation à l'échelle du SDAGE Rhône Méditerranée et Corse.



L'évaluation de politiques publiques est à distinguer du suivi. Elle consiste en des analyses finies dans le temps consacrées à un ou plusieurs volets d'une politique. Exemples de questions évaluatives : Dans quelle mesure des interventions de l'agence de l'eau ont favorisé la mise en œuvre de telle ou telle action ? En quoi tel critère de conditionnalité a permis de réduire les pressions sur tel type de milieu ?

## ► Les différents dispositifs de suivi à l'échelle du bassin RM&C

### → L'évaluation de l'état des masses d'eau

L'évaluation de l'état des masses d'eau est réalisée à trois étapes du plan de gestion (6 ans) à n, n+3, n+6. L'objectif est d'éclairer la construction de l'état des lieux et de suivre l'effet des mesures sur l'état des milieux. Les masses d'eau sont évaluées sur la base des données du programme de surveillance et de l'estimation des pressions. Il est complété, le cas échéant, par des données issues des suivis mis en œuvre au niveau local.

Les données issues des réseaux locaux (départements, porteurs de projet, ...) sont bancarisées. Lorsque les méthodes utilisées sont identiques à celles prescrites au niveau national, elles sont utilisées pour compléter l'évaluation de l'état de l'ensemble des masses d'eau du bassin après calibrage. Elles peuvent être utiles pour rendre compte de l'effet local de certaines actions ou pour mettre en évidence des éventuelles hétérogénéités au sein des masses d'eau.

### → Le tableau de bord du SDAGE

Le tableau de bord du SDAGE est mis en place au départ du premier plan de gestion puis actualisé tous les trois ans. Son objectif est d'informer et de communiquer sur l'avancement de la mise en œuvre sous forme d'indicateurs d'état, de pression et de réponse. Cela permet de visualiser les cibles (points noirs, secteurs dégradés, ...) et l'avancement des actions pour traiter celles-ci. Le tableau de bord du SDAGE compte 14 rubriques, de l'état des masses d'eau en passant par tous les thèmes du SDAGE y compris l'économie.

### → Le suivi de la mise en œuvre du programme de mesures et le bilan à mi-parcours

L'objectif est de rendre compte de la mise en œuvre opérationnelle des mesures durant toute la période d'application du plan de gestion. Il est demandé de rendre opérationnelles les mesures pour fin 2012 puis d'inciter à leur réalisation.

Rendre opérationnel est un terme utilisé dans les textes qui signifie réunir les éléments concrets pour qu'une mesure puisse être mise en œuvre (actions, maîtres d'ouvrage, calendrier, financement).

Cette opération de suivi est effectuée par la MISE en deux temps : programmation à partir du programme de mesures en lien avec les porteurs de projet puis suivi de la réalisation. Ce suivi comporte deux obligations : un bilan à mi-parcours arrêté par le Préfet et un rapportage simultané.

Concernant le niveau de précision, un suivi de chaque mesure à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée est à qualifier selon plusieurs étapes : non lancée, localisée, lancée, terminée.

15 mesures-clé sont destinées à mesurer l'avancement de certaines thématiques à l'aide d'un indicateur physique ou de moyens (amélioration des débits, réduction des émissions de substances, ...).

Avancement des mesures : 1 Non démarrée 2 Programmée 3 Engagée 4 Terminée 5 Abandonnée

Les actions en rouge ont des mesures hors PDM 2010

| HAUT RHONE   |   |                    |
|--|---|--------------------|
| HR_05_01 - Albarine  |   |                    |
| Problème à traiter : 10-Problème de transport sédimentaire                   |   |                    |
| MC 2A17-Développer des démarches de maîtrise foncière                        |   | 3 actions          |
| 0501_1024  | Acquisition de la zone de divagation de Bettant   | 3 Action engagée   |
| 0501_1022  | Acquisition de la zone de confluence Ain / Albarine   | 1 Action localisée |
| 0501_1025  | Acquisition de zones de divagation de l'Albarine sur Torcieu et Chaley ?                          | 1 Action localisée |
| MC 3C32-Réaliser un programme de recharge sédimentaire                       |   | 4 actions          |
| 0501_1028  | Etude de faisabilité d'effacement d'ouvrages  | 1 Action localisée |
| 0501_1026  | Aménagement du secteur du pont de la VC 6 sur St Maurice de Rémens                                | 3 Action engagée   |
| 0501_1027  | Elaboration d'un plan de gestion et suivi du transport solide (hors St Maurice de Rémens)         | 1 Action localisée |
| 0501_3921  | Extraction annuelle de la charge solide sur le secteur de St Maurice de Rémens                    | 3 Action engagée   |
| Problème à traiter : 12-Altération de la continuité biologique               |   |                    |
| MC 3C11-Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison  |   | 3 actions          |
| 0501_1029  | barrage de Tenay - Lot 1 (ROE41696) Etude de faisabilité d'effacement ou d'aménagement d'ouvrages | 3 Action engagée   |
| 0501_3923  | Barrage ex Rives - Commune de Tenay - Ouvrage prioritaire de l'Albarine - Lot 2                   | 1 Action localisée |
| 0501_3924  | Barrage ex Bideman - Commune de Tenay - Ouvrage prioritaire de l'Albarine - Lot 2                 | 1 Action localisée |
| MC 3C12-Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison |   | 1 action           |
| 0501_3920  | Etude de faisabilité d'effacement d'ouvrages  | 1 Action localisée |

Voici un visuel de l'outil OUPS utilisé par l'Agence de l'Eau RM&C.

Des perspectives de renforcement de la mutualisation d'informations entre services de l'État et gestionnaires sont en effet envisageables car certains besoins sont similaires.

### → Des obligations renforcées en matière de suivi

La réalisation d'un suivi est une préoccupation de tout acteur participant à la mise en œuvre d'une politique publique. Il s'agit de rendre compte de ce que l'on fait à la commission européenne ainsi qu'à la population locale.

Pour ce qui concerne la sphère de l'État, l'attention se focalise désormais sur tous les éléments qui sont plus particulièrement suivis au niveau national (comme les chantiers Grenelle) et ceux sur lesquels l'Agence doit rendre compte au niveau européen au titre de l'engagement du bassin (les objectifs d'état à atteindre). Sur ces éléments, il importe donc de partager ces suivis (les constats, les évolutions) et d'adopter des méthodes communes afin d'être bien en phase avec les étapes clés (exemple : le bilan à mi parcours).



## Table ronde

Comme cela a été vu au cours des précédentes présentations, les gestionnaires de milieux aquatiques rencontrent des difficultés à mettre en place une démarche d'évaluation de leurs procédures conforme aux attentes des partenaires techniques et financiers. Une table ronde a donc été proposée aux participants pour permettre aux gestionnaires et aux partenaires institutionnels d'échanger sur les objectifs, les outils et les évolutions possibles de l'évaluation, dans un esprit de co-construction.

Dans la salle étaient présents des gestionnaires de milieux aquatiques, des professionnels travaillant sur les questions d'évaluation, une représentante du Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques de la Région PACA et des représentants des partenaires techniques et financiers des gestionnaires.

4 thématiques ont été successivement abordées : les indicateurs d'évaluation, les outils de suivi des contrats de rivière, le bilan de mi-parcours et de fin de contrat et les suites à donner à l'évaluation.

**→ Les indicateurs de suivi et d'évaluation :** *comment sont-ils perçus par les gestionnaires ? Quelles améliorations sont envisageables ?*

Il ressort des échanges que les gestionnaires éprouvent des difficultés de trois ordres :

Tout d'abord, ils ne savent pas toujours quels indicateurs choisir parmi les 64 proposés. Quels indicateurs pour quelles actions ? Comment les adapter à l'échelle locale ? Où et comment récupérer facilement les données nécessaires ? Certains gestionnaires souhaiteraient que soit dressée une liste des indicateurs incontournables, ou tout du moins que soit actualisée la liste des 64 indicateurs.

Puis, certains considèrent les indicateurs comme une contrainte et non comme une aide dans le suivi de leurs procédures. Ils estiment que le temps passé à les renseigner est beaucoup trop long et que cela s'ajoute aux nombreuses autres sollicitations adressées aux gestionnaires. Certaines données, qui ne sont pas directement produites par les syndicats, sont également très difficiles à obtenir et les gestionnaires souhaiteraient que les partenaires techniques et financiers facilitent les échanges de données entre gestionnaires et services de l'État par exemple. Les gestionnaires ont en effet parfois des difficultés à contacter le bon interlocuteur dans les services.

Enfin, les procédures de gestion sont en constante évolution et les partenaires ont régulièrement de nouvelles exigences. En parallèle, les structures recueillent des données qui nécessitent d'être analysées sur du long terme. Les procédures évoluant, il est parfois difficile de comparer des données d'une procédure à l'autre. Les partenaires sont conscients de cette réalité, mais le suivi est utile au-delà du cadre des procédures. Par ailleurs, les indicateurs sont utiles aussi bien à l'échelle des bassins versants qu'à l'échelle nationale et européenne même

si la plupart des indicateurs n'est pas adaptée à toutes ces échelles. Un travail doit donc être réalisé pour tenter de trouver des connexions possibles entre les différents niveaux.

**→ Les outils de suivi des procédures de gestion :** *les outils proposés par les partenaires techniques et financiers sont-ils suffisants ? Les outils créés par les gestionnaires suffisent-ils ? Les gestionnaires attendent-ils un outil mutualisable ?*

Les gestionnaires s'accordent à dire qu'un nouvel outil commun de suivi serait le bienvenu. En effet, l'outil Tabl'Eau actuellement proposé n'est pas satisfaisant. Les gestionnaires le jugent trop figé, trop complexe d'utilisation et chronophage. Ils estiment également que les possibilités de rendus graphiques sont très mauvaises. Par ailleurs, cet outil n'a pas évolué contrairement aux procédures de gestion et aux attentes des partenaires techniques et financiers.

Les gestionnaires aimeraient avoir une vision claire de ce qu'attendent les partenaires techniques et financiers. Certains ont essayé de remplir Tabl'Eau mais ont abandonné pour passer à leur propre outil de suivi. D'autres pensent que cet outil est obligatoire. Véronique DESAGHER du RRGMA, qui a participé à la création de cet outil trouve cela très regrettable qu'un outil pensé pour être une aide aux gestionnaires devienne une contrainte. Elle précise que la version « pilote » distribuée aux gestionnaires était amenée à être améliorée dans une version plus aboutie et que le RRGMA n'a pas eu l'occasion de faire évoluer cet outil en fonction des besoins. A la suite de cette première diffusion de l'outil Tabl'eau, un projet d'outil centralisé était prévu, au niveau de financeurs, à l'échelle du bassin RM, mais cela n'a pas abouti

Toutefois, la création d'un outil interne prend beaucoup de temps et le résultat n'est pas toujours à la hauteur des besoins du syndicat. Les structures souhaiteraient donc que soit mis à leur disposition un outil livré avec un module de base et qu'ils puissent développer des modules complémentaires permettant de personnaliser l'outil en fonction de leurs besoins. Les gestionnaires estiment en effet qu'il est important que les données soient traitées de manière homogène par les partenaires techniques et financiers.

Les gestionnaires ressentent encore du flou par rapport aux attentes des financeurs et souhaiteraient avoir une vision plus claire pour pouvoir faire une bonne évaluation le plus tôt possible.

Il est toutefois difficile d'envisager la création d'un seul outil pour suivre l'intégralité des procédures de gestion. Une réflexion propre à l'échelle de chaque bassin versant est donc essentielle même s'il est vrai qu'un outil avec une interface de base commune est indispensable.

A la base, Tabl'Eau a été créé pour aider les structures à répondre à l'exigence des financeurs de disposer d'un outil de suivi. Aujourd'hui, la demande est plus large et doit à la fois satisfaire les besoins des financeurs et celui de disposer d'outils de pilotage internes pour les gestionnaires. Ces objectifs multiples restent une difficulté forte pour réaliser un outil commun

Qui pourrait créer un tel outil ?

Les partenaires techniques et financiers ne souhaitent pas prendre en charge la création d'un nouvel outil. Le RRGMA explique que c'est un travail extrêmement lourd pour un réseau et ne souhaite pas prendre en charge cette mission. L'Association Rivière Rhône Alpes n'est pas non plus prête à se lancer dans la création d'un tel outil. Elle propose toutefois d'inciter les gestionnaires à mutualiser leurs outils internes pour faire gagner du temps aux autres structures et valoriser le temps de travail qu'ils y ont consacré.

**→Le bilan de mi-parcours :** *est-ce utile pour les gestionnaires ? Les consignes des partenaires techniques et financiers sont-elles assez claires ?*

Les gestionnaires estiment que ce qui a été présenté dans les interventions de la journée est très intéressant mais également extrêmement long à mettre en œuvre. Ils insistent sur le fait que le bilan à mi-parcours doit pouvoir être fait en interne, comme cela est proposé aujourd'hui par les partenaires techniques et financiers. Ils pensent également qu'il n'est pas nécessaire que cela soit autant développé. Peut-être faudrait-il faire un guide de la même manière que pour l'étude bilan/évaluation/prospective ? Les gestionnaires s'interrogent sur le contenu de ce bilan à mi-parcours. Une vision claire des attentes ferait gagner du temps aux gestionnaires.

Ils estiment toutefois que ce bilan est très utile pour faire un premier point sur l'avancement de la procédure et éventuellement envisager un avenant (cf. présentation du SYRIBT).

**→Le bilan de fin de contrat**

Les gestionnaires sont en attente d'informations concernant la suite des contrats de rivière. Beaucoup de rumeurs circulent sur le fait que les contrats pourraient disparaître et les gestionnaires s'en inquiètent. Certains ne voient pas l'intérêt de poursuivre ces démarches de suivi et d'évaluation si les contrats de rivière sont amenés à disparaître.

Pour les partenaires techniques et financiers, les contrats de rivière ne sont pas appelés à disparaître et restent un outil important pour la mise en œuvre du SDAGE. Il s'agit d'un outil de gouvernance. L'évaluation de ces programmes d'actions contractuels est importante : où on en était ? où on en est ? où on va ? Ce qui est important, c'est le travail d'analyse de la donnée plus que la donnée. Les gestionnaires doivent consacrer du temps à ça et il ne suffit pas seulement de renforcer les outils de suivi.

Pour les participants à la table ronde, les études bilan apportent vraiment une plus-value. Les gestionnaires ont franchi un pas par rapport à l'ancienne génération de procédure. Les enjeux ne sont plus les mêmes. Cela permet aussi de sensibiliser les différents acteurs et les élus.

### →Quelle suite donner à cette journée ?

Cette journée technique est la première étape d'une réflexion plus globale sur les possibilités d'amélioration des outils de suivi et d'évaluation des procédures de gestion des milieux aquatiques.

Les partenaires techniques et financiers sont favorables à la création d'un groupe de travail, et souhaiteraient y participer à condition qu'il y ait une véritable volonté de la part des animateurs de bassin versant. Plusieurs animateurs sont d'accord pour être bassin versant test d'un nouvel outil ou d'une autre démarche. L'ARRA accepte de participer à un groupe de travail consacré à ces questions.

Concernant la création d'un nouvel outil de suivi, comme cela a été dit précédemment, aucun acteur n'est pour le moment partant pour prendre en charge sa création. Toutefois, l'ARRA pourrait faciliter la mutualisation des outils de suivi des procédures de gestion existants. Il peut donc être envisageable que les gestionnaires mettent en ligne ou fassent circuler leurs outils par le biais du réseau (site web de l'ARRA).

Concernant le bilan de mi-parcours, l'Agence de l'Eau, en tant que secrétaire du comité d'agrément, propose de fournir assez rapidement au groupe de travail régional pour discussion et validation, un support synthétique :

- ✓ rappelant les attentes de ce document d'étape,
- ✓ proposant une trame générale (forme et fond), renvoyant vers des exemples de bilans à mi-parcours.



